



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/19

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Aménagement du
territoire

SOUS DOMAINE :

OBJET :
**Convention
Opération de
Revalorisation du
Territoire**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCATION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 15 mars 2023.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, Mme BOUCAUX Gaëlle, M. FOURMOND Yoann.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme DONAT Laura, procuration à M. COMBES Romain.
M. GUIJARRO Tristan, procuration à M. MAUGARD Martial.
M. ROQUES Alain.
Mme PEROZENI Denise.

Rapporteur : Mme TIXIER

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les communes, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant :

- nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire ;
- éventuellement un ou plusieurs centres villes d'autres communes

membres.

Ce choix doit être notamment cohérent avec la stratégie d'ensemble de revitalisation de la centralité principale.

Sur le territoire du Grand Narbonne, la convention-cadre « Action Cœur de Ville » de Narbonne a été signée le 26 septembre 2018 pour une durée de six ans et demi. L'avenant à la convention-cadre valant ORT a été signé le 07 décembre 2021.

Afin que les Petites Villes de demain (Gruissan, Port-La Nouvelle, Coursan, Sigean, Cuxac d'Aude) puissent bénéficier des effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire s'engager dans une convention ORT chapeau, permettant d'individualiser les projets de revitalisation des communes signataires, tout en assurant leur complémentarité et leur cohérence à l'échelle intercommunale, intégrés dans le projet de territoire du Grand Narbonne.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien),
- mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites).

La durée de la convention ORT est fixée à une période minimale de 5 ans. Le périmètre de stratégie territoriale correspond au document graphique ci-annexé.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement urbain – transition écologique réunie le 08/03/2023,

Considérant l'adhésion au dispositif « petite ville de demain » et la nécessité de mettre en place une ORT ou d'adhérer à une ORT existante ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Approuve le projet de convention chapeau ORT ainsi que l'annexe 4 relative à la commune de Cuxac d'Aude

Approuve le périmètre d'intervention comme indiqué en annexe.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ORT ainsi que tout document d'ordre administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 (M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. BENAVENT Jean-Manuel).

Le Secrétaire

Martial MAUGARD

Le Maire,

Grégory DELFOUR





Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le 17/03/2023

ID : 011-211101167-20230315-2023_19-DE



Convention chapeau Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Territoire du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération

Pour les communes de Narbonne,
Coursan, Cuxac d'Aude, Gruissan, Port-la Nouvelle, Sigean

Document initial – février 2023



ENTRE

La commune de COURSAN

Représentée par Edouard ROCHER, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par la commune de Coursan,

La commune de CUXAC D'AUDE

Représentée par Grégory DELFOUR, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par la commune de Cuxac d'Aude,

La commune de GRUISSAN

Représentée par Didier CODORNIU, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par la commune de Gruissan,

La commune de NARBONNE

Représentée par Me Didier MOULY, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par la commune de Narbonne,

La commune de PORT-LA NOUVELLE

Représentée par Henri MARTIN, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par la commune de Port-La Nouvelle,

La commune de SIGEAN

Représentée par Michel JAMMES, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par la commune de Sigean,

LE GRAND NARBONNE Communauté d'Agglomération

Représentée par Me Didier MOULY, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération,

D'une part,

ET

L'ÉTAT,

Représenté par M. Thierry BONNIER, Préfet de Région
Ci-après désigné par « l'État » ;

L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES,

Représenté par M. Thierry BONNIER, Préfet de Région
Ci-après désigné par « l'ANAH » ;

L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT,

Représenté par M. Thierry BONNIER, Préfet de Région
Ci-après désigné par « l'ANAH » ;

LA REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE

Représentée par Carole DELGA, Présidente, habilitée à signer par décision de la commission permanente du xxx

Ci-après désigné par « la Région » ;

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE

Représentée par Sophie LAFENETRE, Directrice générale,

Ci-après désigné par « l'EPF Occitanie » ou « l'EPF » ;

ACTION LOGEMENT

Représenté par xxx, Directeur Général

Ci-après désigné par « Action Logement » ;

LA BANQUE DES TERRITOIRES

Représentée par xxx, Directeur Général,

Ci-après désigné par « la Caisse des Dépôts et Consignations » ou « la CDC » ;

D'autre part,

Sommaire

Préambule	6
Article 1 - L'objet de la convention cadre.....	8
Article 2 - Les ambitions du territoire	9
2.1. Une réponse aux enjeux de l'Agglomération	9
2.2. Dans le cadre d'Action Cœur de Ville : Narbonne	10
2.2.1. Présentation	10
2.2.1. Action Cœur de Ville et ORT.....	11
2.2.2. Enjeux.....	11
2.3. Dans le cadre de Petites Villes de Demain.....	12
2.3.1. Commune de Coursan	13
2.3.2. Commune de Cuxac d'Aude.....	16
2.3.3. Commune de Gruissan.....	19
2.3.4. Commune de Port-La Nouvelle	21
2.3.5. Commune de Sigean.....	23
Article 3 - Les orientations stratégiques.....	25
3.1. Au niveau de l'agglomération du Grand Narbonne.....	25
3.2. Dans le cadre d'Action Cœur de Ville, pour la commune de Narbonne.....	28
3.3. Dans le cadre de Petites Villes de Demain.....	29
3.3.1. Pour la commune de Coursan.....	29
3.3.2. Pour la commune de Cuxac d'Aude	29
3.3.3. Pour la commune de Gruissan	29
3.3.4. Pour la commune de Port-La Nouvelle	30
3.3.5. Pour la commune de Sigean	30
Article 4 - Le plan d'action.....	30
4.1. Dans le cadre d'Action Cœur de Ville, pour la commune de Narbonne.....	30
4.2. Dans le cadre de Petites Villes de Demain.....	32
4.2.1. Pour la commune de Coursan.....	32
4.2.2. Pour la commune de Cuxac d'Aude	33
4.2.3. Pour la commune de Gruissan	33
4.2.4. Pour la commune de Port-La Nouvelle	35
4.2.5. Pour la commune de Sigean	36
Article 5 - Les modalités d'accompagnement en ingénierie	36
Article 6 - Les engagements des partenaires	37
6.1. Les dispositions générales concernant les financements.....	37
6.2. Le territoire signataire	37
6.2.1. Le Grand Narbonne	37
6.2.2. La Ville de Narbonne	37
6.2.3. Les communes Petites Villes de Demain	37
6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics	38
6.4. Les engagements de la Région	39
6.5. Les engagements des autres opérateurs publics.....	40
6.5.1. La Banque des Territoires.....	40
6.5.2. L'Établissement Public Foncier Occitanie.....	40
6.5.3. Action Logement	41
6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs sociaux économiques.....	41

6.7. Maquette financière	41
Article 7 - La complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »	41
7.1. Comité de pilotage	42
7.2. Gouvernance du programme Petites Villes de Demain.....	42
7.2.1. Les Comités de suivi.....	42
7.2.2. Un comité de pilotage ORT - programme PVD	42
Article 8 - Le suivi et évaluation du programme	42
8.1.1. Dans le cadre d'Action Cœur de Ville.....	42
8.1.2. Dans le cadre de Petites villes de demain.....	43
Article 9 - L'utilisation des logos dans le cadre de Petites Villes de Demain.....	43
Article 10 - L'entrée en vigueur, la durée de la convention et publicité.....	44
Article 11 - L'évolution et la mise à jour du programme.....	44
Article 12 - La résiliation du programme.....	44
Article 13 - Le traitement des litiges	44
ANNEXES	47

Préambule

« Redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes »

Telle est l'ambition des dispositifs « Action Cœur de Ville » et Petites Villes de Demain initiés par l'Etat afin d'accompagner le développement de ces territoires d'avenir.

Dans un premier temps, Action Cœur de Ville a été mis en place. Ce plan répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Signes de ce rôle structurant essentiel : **23 % de la population française vit dans les villes moyennes, et 26 % de l'emploi total, en France, y est concentré.** Ces villes sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais elles connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale, par exemple.

Face aux résultats positifs sur les centres villes le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ces programmes constituent une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par les programmes Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Élaborés en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, « Action Cœur de Ville » puis « Petites Villes de Demain » visent donc à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.... En clair, à proposer une intervention suffisamment globale pour qu'elle ait un impact réel.

La présente convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité, sa ville-centre et toute autre commune volontaire de l'EPCI, en l'occurrence ici, celles étant lauréate du dispositif petites Villes de Demain.

L'ORT est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales) dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche globale. L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. L'ORT permet d'intervenir et manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc. Elle est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations d'implantations en périphérie.

Pour appuyer sa politique en faveur de la rénovation de l'habitat en centre-ville : outre les aides de

l'ANAH, le dispositif de défiscalisation dans l'ancien Denormandie permettra de faire venir dans les centres villes et centres bourgs de nouveaux investisseurs et donc de participer à la réhabilitation et la rénovation de logements dans les cœurs de ville.

L'objectif est donc de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement des villes petites et moyennes en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des cœurs de ville.

Sur le territoire du Grand Narbonne, La convention-cadre « Action Cœur de Ville » de Narbonne a été signée le 26 septembre 2018 pour une durée de six ans et demi. L'avenant à la convention-cadre valant ORT a été signé le 07 décembre 2021.

Afin que les Petites Villes de demain puissent bénéficier des effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire, les parties ont souhaité s'engager dans une convention ORT chapeau, permettant d'individualiser les projets de revitalisation des communes signataires, tout en assurant leur complémentarité et leur cohérence à l'échelle intercommunale, intégrés dans le projet de territoire du Grand Narbonne.

Article 1 - L'objet de la convention cadre

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service «sur-mesure» mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

L'ORT est un outil stratégique et opérationnel qui a pour objectifs de moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain des centres villes et centres bourgs des territoires signataires. Elle doit permettre de lutter contre la vacance et l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier et les friches et de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti. Pour assurer la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire et de la stratégie intercommunale décrite ci-dessus, la présente convention d'Opération de Revitalisation du Territoire est pilotée à l'échelle de l'agglomération du Grand Narbonne avec une gouvernance partagée entre les communes.

Le centre-ville de Narbonne, ville-centre de l'agglomération et ville retenue dans le programme national Action Cœur de Ville, figure nécessairement dans le périmètre de l'ORT, comme indiqué dans l'article 157 de la loi ELAN. La loi ELAN précise que le périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres de l'EPCI signataire.

Les communes de Sigean, Port-La Nouvelle, Coursan, Gruissan et Cuxac d'Aude ont été retenues au titre du dispositif Petites Villes de Demain en 2021. Elles sont également intégrées dans la convention d'ORT et leurs périmètres de revitalisation de centres bourgs sont repris dans le périmètre des secteurs d'intervention. Les parties s'entendent pour signer une convention ORT-chapeau, permettant ainsi d'individualiser de manière subordonnée, les conventions « Petites Villes de Demain » et « Action cœur de Ville » de Narbonne.

La présente convention reprend donc les éléments propres à chacune des villes en matière de secteurs d'intervention et d'actions. La convention d'ores et déjà signée par la commune de Narbonne concernant le dispositif « Action Cœur de Ville » sera annexée à cette convention.

Les secteurs d'interventions, dans lesquels les effets de l'ORT seront mobilisables, sont définis pour chacune des communes et s'appuient notamment sur les périmètres d'intervention thématiques «habitat» et « commerce » définis conjointement par les communes et l'agglomération du Grand Narbonne. Ainsi, la définition des secteurs d'interventions repose sur une cohérence d'action et de stratégie à l'échelle intercommunale et communale, tout en prenant en considération les problématiques et enjeux identifiés dans les stratégies de revitalisation de centre-ville et centres bourgs des communes signataires.

La convention-chapeau précise les ambitions retenues pour les territoires, les articulations avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Elle a également pour objectif la mise en place d'une seule et même Opération de Revitalisation du Territoire à l'échelle du territoire de l'agglomération, alors même que celle d'« Action de Cœur de Ville » préexistait.

La présente convention a donc pour objet de décrire les modalités de mises en œuvre et les effets de l'opération de Revitalisation du Territoire (ORT) menée à l'échelle du Grand Narbonne, sur les communes signataires. Cet ORT a vocation à être une convention-chapeau où les villes de Narbonne, Gruissan, Port-La Nouvelle, Coursan, Sigean et Cuxac d'Aude viendront y apporter la vision de leurs territoires au travers d'avenants.

Il est à noter que Narbonne, ville lauréate du dispositif « Action Cœur de Ville » (ACV), verra son ORT existante devenir un avenant de l'ORT chapeau et sera subordonnée à cette convention sans que son contenu et ses effets soit modifiés.

Pour les autres communes, les fiches-actions en annexe et les futurs avenants viendront en préciser la déclinaison opérationnelle et vaudront Convention-cadre « Petites Villes de demain ».

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle calée sur le calendrier de chaque programme. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 2 - Les ambitions du territoire

2.1. Une réponse aux enjeux de l'Agglomération

A l'échelle du territoire du Grand Narbonne, les villes, petites et moyenne, structurent le territoire, aussi bien au niveau économique et touristique que social en proposant une offre de services adaptée à leurs bassins de vie.

Avec un SCOT approuvé récemment, et compatible avec les plans et programmes qui s'imposent au territoire, la feuille de route est dessinée pour proposer un aménagement du territoire cohérent et structuré, devant répondre à moyen terme aux besoins du territoire.

Les objectifs que se sont fixés les élus au travers du SCOT sont: organiser les mobilités, attirer par la qualité (des aménagements, des projets, de l'offre d'équipements, des mobilités...); aménager autrement en intégrant la gestion des ressources et des risques en amont. Ce sont autant d'objectifs fixés et déclinés dans les dispositifs « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain ».

En parallèle, le Programme Local de l'Habitat 2015-2023 a identifié comme enjeu fort la requalification des centres-villes et leur importance dans la dynamique locale. En effet, la seule intervention sur le champ de l'habitat ne suffit pas à l'attractivité et au dynamisme d'une ville-centre ou d'un bourg-centre. Alors que sur le volet habitat, répondre à la diversité des besoins, assurer la requalification du parc existant ou encore promouvoir la qualité urbaine et la prise en compte des objectifs de développement durable font partie des objectifs, leur réalisation doit venir compléter les interventions sur l'espace public, la mobilité ou encore l'offre de services. Le nouveau PLH en cours d'élaboration devra prendre en compte les particularités liées aux « Petites Villes de Demain », comme il intègre d'ores et déjà « Action Cœur de Ville ».

Enfin, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la mise en œuvre du SCOT viendront appuyer les communes pour favoriser l'exemplarité et l'innovation sur les territoires dans une logique de projet durable et d'aménagement raisonné.

Ces dispositifs s'inscrivent dans le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique** du territoire.

2.2. Dans le cadre d'Action Cœur de Ville : Narbonne

2.2.1. Présentation

La Commune de Narbonne, ville-centre de l'agglomération, ville moyenne est comme les 222 villes retenues dans le cadre du programme « Action Cœur de ville » un vecteur essentiel du développement des territoires, sa vitalité est indispensable car elle profite à l'ensemble de son bassin de vie. Bénéficiaire du programme, la convention, signée le 26 septembre 2018 avec l'ensemble des parties prenantes, met en avant les enjeux suivants :

- Une population qui stagne, voire régresse, alors que le territoire de la Narbonnaise connaît une augmentation constante de sa population. Sa population apparaît plus sinistrée que le reste du territoire, qui affiche lui aussi, des indicateurs économiques en deçà de la moyenne nationale. La typologie des ménages du centre-ville est aussi davantage marquée par des personnes seules que sur le reste du territoire, et concentre des classes d'âge plus jeunes.
- Dans un contexte de maîtrise de l'étalement urbain et d'atteinte des limites physiques du territoire, la nécessité de conquérir les dents creuses, les friches, et de reconquérir les bâtis vacants pour assurer la qualité urbaine du cœur de ville.
- Un rôle de parc social institutionnel, et de fait, pour le centre-ville de Narbonne, qui contribue à l'uniformisation des profils sociaux des habitants et compromet le développement de la mixité sociale.
- Une présence commerciale assez importante, avec environ 350 locaux commerciaux présents dans l'hyper-centre et sa ceinture de boulevards. Néanmoins, un taux de vacance commerciale de 10.5%, supérieur au seuil critique de 10% pour les villes de même strate. Narbonne présente également un taux important de rotation des commerces, couplé avec une espérance de vie qui, pour près d'1/3 des commerces, est inférieure à 3 ans.

Une présence certaine de bâtiments nécessitant une réhabilitation, et cela de l'échelle du logement individuel à l'îlot complet. Cependant la ville a également des atouts indéniables qui favorisent son attractivité :

- La majorité des services se concentrent au sein de la ville-centre de Narbonne, que ce soient des services privés ou publics (Etablissements scolaires, centre hospitalier, Mairie, Hôtel d'Agglomération, Sous-Préfecture, Commissariat de Police, etc.) ;
- Une identité patrimoniale, représentée principalement par des ensembles monumentaux (Palais des Archevêques, Cathédrale Saint Just Saint Pasteur, etc....) et la multitude d'autres monuments historiques ;
- La présence du Canal de la Robine, qui fait le lien entre l'Aude et la mer Méditerranée et classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, véritable poumon vert au sein de la ville, est agrémenté d'un port fluvial situé en cœur de ville.

2.2.1. Action Cœur de Ville et ORT

Conduite depuis la signature de la convention-cadre « Action cœur de Ville » le 26 septembre 2018, la phase d'initialisation a permis de préciser les orientations stratégiques et opérationnelles de la redynamisation du centre-ville de Narbonne. Le document a fait l'objet d'un avenant à la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » formalisant l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Narbonne, signé le 07 décembre 2021, intégré et annexé à la présente convention.

En effet, par ses effets juridiques et son rôle « d'ensembliser », l'Opération de Revitalisation du Territoire de Narbonne constitue une opportunité clé pour accompagner la stratégie du centre-ville de Narbonne et engager la phase de déploiement du programme « Action Cœur de Ville. »

A travers la mise en place de l'ORT comme outil facilitateur, Narbonne souhaite maintenir la dynamique engagée, concrétiser plusieurs initiatives et actions matures déjà lancées notamment en matière de réhabilitation de l'habitat, développement commercial et, poursuivre le développement de projets de requalification urbaine sur la période 2019-2026.

Le secteur d'intervention proposé de l'ORT de Narbonne comprend les quartiers suivants :

- **Le secteur Cité**, sur les rives gauches du Canal de la Robine, cœur administratif de la ville depuis l'époque antique traversé par la Voie Domitienne et caractérisé par son ensemble fortifié, la présence de la Cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur et de nombreux hôtels particuliers. Celui-ci est délimité à l'Ouest par le boulevard Frédéric Mistral et à l'Ouest par les boulevards Gambetta et Charles de Gaulle, et s'étend des berges du canal jusqu'à la rue Garibaldi et l'avenue Maréchal Foch.
- **Le secteur du centre historique au sud du canal de la Robine**, au tissu dense d'îlots de petites superficies et aux circulations étroites, encadré par le passage des voies ferrées à l'ouest et le boulevard Docteur Ferroul à l'est. Le périmètre d'intervention s'étend jusqu'au boulevard du Docteur Lacroix et au jardin public des Martyrs de la Résistance, et comprend quelques îlots d'habitations jouxtant cette délimitation.
- **La moitié nord du quartier Bourg**, secteur au tissu à dominante d'habitats individuels et de petits collectifs. Délimité à l'ouest par le passage de la voie ferrée, il est également une entrée de ville structurante de par l'avenue de Toulouse le traversant. Délimité au sud par la rue Benoit Malon et à l'est par l'avenue du Général Leclerc, le secteur d'intervention ne comprend pas le site industriel des Ateliers d'Occitanie.
- **La polarité commerciale des Halles**, sur les berges sud de la Robine et donnant sur le Cours Mirabeau.
- **La majorité du quartier Révolution**, secteur au nord de la ville accueillant de nombreux équipements publics comme le tribunal de Grande Instance, le collège Cité et le collège Victor Hugo. Délimité par la rue Chanzy, Pierre Viala et de la Liberté, il comprend en son centre le square Thérèse Léon Blum.
- **L'entrée de ville nord-ouest** desservie par la route départementale, accueillant notamment l'intégralité du futur pôle multimodal avec la gare ferroviaire et routière de Narbonne. Ce secteur est délimité au nord par la rue Chaptal et à l'est par l'avenue de Lattre de Tassigny.

2.2.2. Enjeux

La Ville de Narbonne et la Communauté d'Agglomération ont élaboré au fil des ans. Ils correspondent aux attendus du programme et ont permis de proposer rapidement un programme d'intervention, calibré et

chiffré. Toutefois, durant la phase d'initialisation, un travail d'actualisation, d'approfondissement et de mise en perspective a été réalisé par le Comité de pilotage et traduit lors de la signature de la convention ORT.

Les diagnostics couvrent les cinq axes sectoriels mentionnés ci-dessous de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Ils intègrent les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Ces éléments sont détaillés en annexe.

2.3. Dans le cadre de Petites Villes de Demain

A l'échelle de l'agglomération, cinq communes ont candidaté et ont été retenues pour bénéficier du dispositif. De taille moyenne et assurant un rôle de fonctionnalité fort, leur dynamisme et leur développement doit être accompagné. Lien avec la commune de Narbonne, elles forment un territoire de projet continu, assurant une cohérence territoriale des actions.



2.3.1. Commune de Coursan

2.3.1.1. Présentation

- Coursan : une position privilégiée



Carte de situation de la commune de Coursan

La commune de Coursan est une commune péri-urbaine à proximité immédiate de Narbonne (7km). Elle est chef-lieu de canton et idéalement située à l'intersection de la route départementale 6009 et du chemin départemental 1118 menant au littoral, via les communes de Salles d'Aude, ainsi que de Fleury d'Aude et vers Cuxac d'Aude. Au milieu de la plaine de l'Aude, la commune de Coursan possède un relief très plat. Deuxième commune du Grand Narbonne en nombre d'habitants, Coursan tient un rôle particulier dans la structure de l'agglomération dont elle constitue une porte d'entrée.

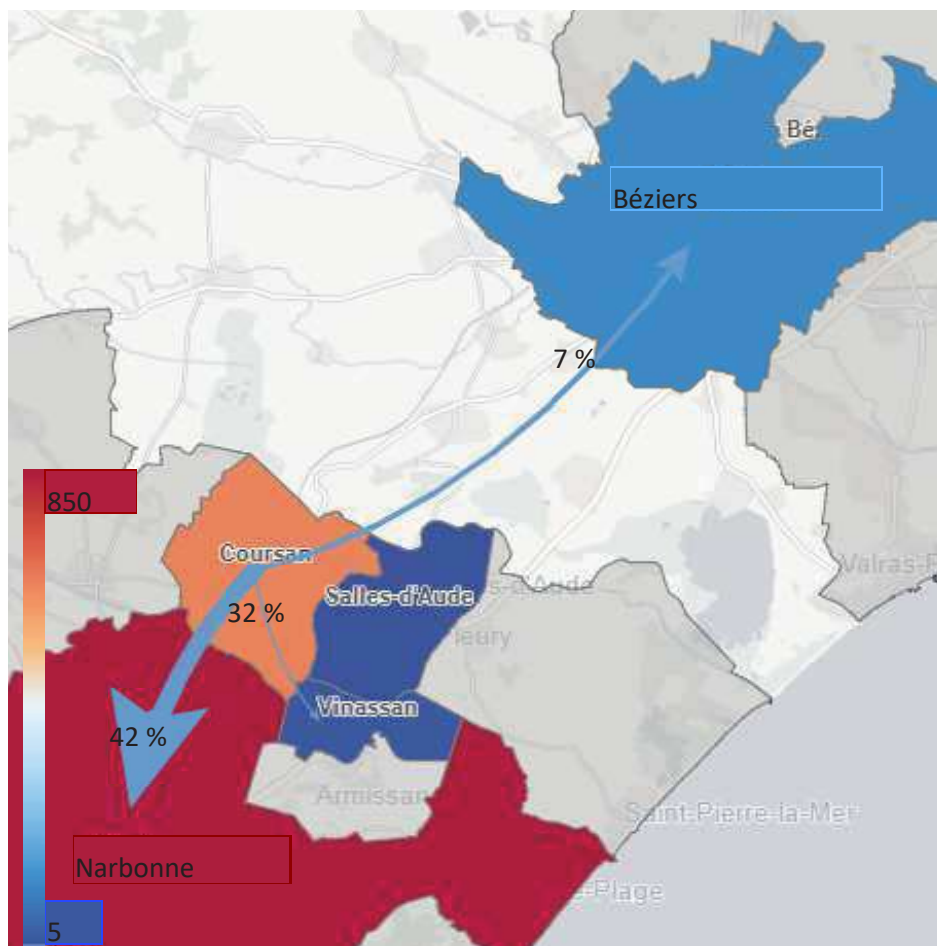
Avec 5 844 habitants répartis sur une superficie de 24,6km², Coursan se situe en pôle secondaire de première couronne de l'intercommunalité du Grand Narbonne, composée de 37 communes, soit 126 980 habitants. Coursan représente 4,6% de la population de la CA du Grand Narbonne.

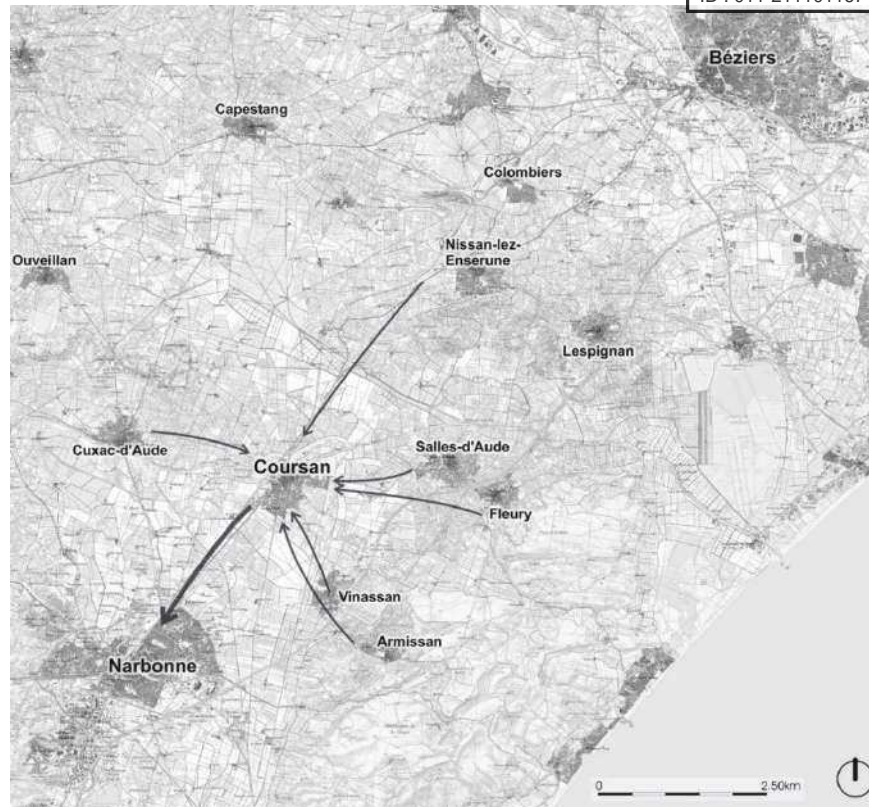
Coursan, à l'image de la CA du Grand Narbonne, se caractérise par la prépondérance de petits ménages, en lien avec une part de personnes âgées importante. Les moins de 30 ans sont peu représentés, soit 7% de la population. Les ménages familiaux de plus de 4 personnes ne représentent que 16% des ménages, pour 69% de ménages de 1 à 2 personnes.

La ville projette une croissance démographique négative, avec un phénomène d'accentuation du vieillissement de la population, soit une perte de 31 habitants par an en moyenne, pour un gain de 5 ménages par an. Les nouveaux ménages de la commune sont locaux pour plus de la moitié, sur un profil d'âge intermédiaire. Ils se dirigent vers la location de logements collectifs. En effet, près de 40% des emménagés récents sont issus d'une commune de la même agglomération et moins de 20% sont déjà

présents à Coursan. Coursan attire également une population exogène au département majoritairement régionale (21% dont Bessan, Grabels, Nîmes). C'est une commune de report de Narbonne pour une partie de la population (18% des arrivées) et une commune que l'on quitte pour Narbonne ou autre (17% des départs).

D'ailleurs la plupart des navettes domicile-travail s'opèrent vers Narbonne, principal pôle d'influence du territoire.





- **Histoire et urbanisation de la ville de Coursan**

Le nom de Coursan apparaît pour la première fois en 1048, mais l'implantation et les premiers signes d'agglomération d'habitats datent de l'époque romaine. Lieu de passage entre Narbonne et Béziers, la Via Curtia, constituait à l'époque l'axe le plus court entre les deux villes, parallèlement à la Via Domitia. C'est au croisement de la Via Curtia et d'un des bras du fleuve de l'Aude que s'est développée l'urbanisation de Coursan.

Le développement de Coursan a été et est toujours marqué par deux de ses éléments fondateurs, le fleuve de l'Aude et l'axe routier Narbonne/Béziers. Ces éléments imprègnent toujours fortement la problématique de la ville notamment via l'importance des zones inondables et l'impact sur les riverains d'un flux de transit à travers le tissu urbain.

2.3.1.2. Enjeux

- **Un développement urbain contenu : typologie urbaine très dense et saturation du foncier**

Le développement progressif de la commune s'est d'abord effectué de manière très contenue avec une forme urbaine dense et des espaces publics réduits qui correspondaient à un usage piéton du lieu, à des modes de vie autres et à une économie très marquée par l'agriculture, d'où une approche très économe de l'urbanisation vis-à-vis du foncier.

C'est dans un contexte territorial très structuré que la commune a connu une nouvelle phase de développement au début des années 70. Cette urbanisation s'est principalement effectuée en extension, sous forme de lotissements pavillonnaires. Ces nouvelles opérations se sont réalisées sans greffe sur le tissu ancien, sans espace de transition entre le centre ancien et les extensions récentes, fonctionnant de manière quasi-autonome. Pour favoriser l'arrivée de jeunes ménages, les élus coursannais ont concentré,

pendant plus de trois décennies, les efforts de production sur une typologie unique : la maison individuelle.

C'est entre 1970 et 1990, que des ménages, principalement jeunes, correspondant à la génération du « baby-boom » se sont installés dans ces lotissements, ce qui explique la surreprésentation des 45-59 ans, qui devrait engendrer dans les prochaines années une forte augmentation du nombre de retraités.

Après une pénurie foncière dans les années 90, la construction de nouveaux lotissements au début des années 2000 a permis un renouvellement de la population.

Or, le foncier urbanisable est une ressource arrivant à saturation à Coursan. Situé dans la plaine de l'Aude, l'ensemble de la commune est inclus dans le Plan de prévention des Risques d'Inondation, et les possibilités d'extensions laissées par ce document se limitent à un seul secteur : les Seignes. Le non-renouvellement de la population et l'absence de « turn-over » dans le parc immobilier influent ainsi sur l'activité coursannaise et sur ses actifs.

La majorité des coursannais travaillent sur Narbonne, qui au-delà du bassin d'emplois, constitue également un pôle d'équipements, de commerces et de services. En la matière, la commune de Coursan possède un bon niveau d'équipements répondant aux besoins quotidiens des habitants, mais ne peut rivaliser avec l'offre narbonnaise.

• Possibilité d'évolution urbaine : entre réhabilitations et requalifications

Ainsi, la structure du tissu urbain, le vieillissement de la population, la saturation du foncier, le parc immobilier ne favorisant par le « turn over » et l'influence grandissante de Narbonne font qu'un nouveau mode d'urbanisation est nécessaire pour assurer une situation pérenne à la commune.

Les grands enjeux urbains et sociodémographiques de la commune, pour les prochaines décennies, sont principalement de faciliter le renouvellement de la population, de permettre le maintien des activités et des équipements existants, de s'adapter au phénomène de vieillissement de la population, d'améliorer les déplacements et de faire émerger une meilleure lisibilité de la structure urbaine.

Pour la première fois depuis la naissance de la commune, son développement urbain ne va pouvoir s'effectuer en extension, ou alors de manière très limitée. A l'horizon du Plan Local d'Urbanisme, à l'échelle de 10 à 15 ans, il n'y aura plus de foncier disponible.

Le tissu ancien, très dense, n'offre que peu de possibilités d'évolution, en dehors de réhabilitations ou requalifications, et les extensions récentes, dont la structure est peu lisible, ne permettent pas la réalisation de grandes opérations d'aménagement. Des optimisations et adaptations sont toutefois possibles. Des travaux sur la structure urbaine et sur les liaisons douces vers les équipements structurants et entre les quartiers apparaissent essentiels.

2.3.2. Commune de Cuxac d'Aude

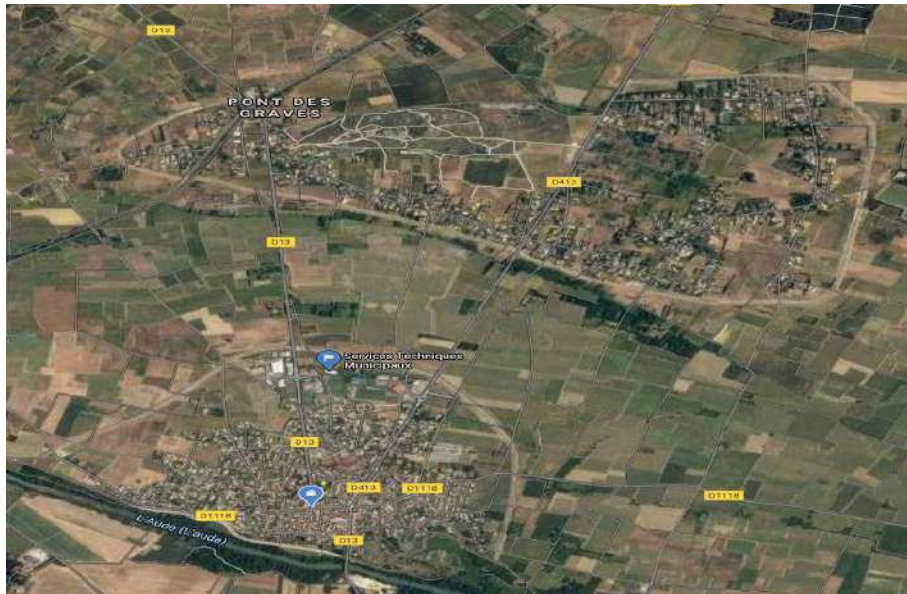
2.3.2.1. Présentation

Cuxac d'Aude a connu une croissance démographique importante de 1968 à 2007. Depuis les inondations meurtrières de 1999, la commune est dotée d'un PPRI très contraignant qui limite fortement la construction. De ce fait la commune connaît depuis ces années-là une baisse significative de sa population, ce qui entraîne des fermetures de classes, de commerces... De plus le cœur de ville, composé de nombreux logements vacants et fortement dégradés, des ruelles étroites et très peu ensoleillées n'incite pas les populations à vouloir l'investir C'est pour cela que la commune, dans la continuité de l'OPAH-RU s'est engagée avec différents partenaires dans la réhabilitation de celui-ci, alternative à la construction neuve.

La commune est régie par un périmètre de protection des Monuments Historiques en centre ancien. Un travail de concert sur sa réhabilitation avec l'Architecte des Bâtiments de France est organisé dans le but de redynamiser le cœur de village. L'objectif étant de redonner envie aux populations de le réinvestir et

aux propriétaires privés d'investir et d'embellir leurs logements, afin de redonner vie à un centre ancien aujourd'hui déserté.

De par sa situation, idéalement situé dans la petite couronne de Narbonne (7kms) Cuxac d'Aude, se doit de retrouver une attractivité importante et de jouer un rôle d'acteur économique majeur. En effet Cuxac d'Aude connaît une forte demande en logement à laquelle la commune ne peut répondre. En 2020, seulement 10 permis de construire pour des maisons individuelles ont été déposés, résultante d'un PPRI classant plus de 80 % de la commune en zone inconstructible, bien que Cuxac d'Aude ait fait l'objet de nombreux travaux de mise en sécurité, digues de protection de lieux habités, arasement d'une partie de la digue du Canal du Gailhousty, réfection des digues de l'Aude allant de Sallèles-d'Aude jusqu'à Coursan.



La commune de Cuxac d'Aude est scindée en deux parties distantes de 1,5KMS (superficie : 2175.41 km²). La commune propose une offre de service assez large : écoles primaire et maternelle, crèche, médiathèque, maison de retraite, commerces de premières nécessités, une supérette, un supermarché est en projet avec une station essence qui sera implantée dans une zone d'activité communautaire ou une quinzaine d'entreprise sont déjà installées. De plus, Cuxac d'Aude possède un tissu associatif très actif avec une cinquantaine d'associations qui œuvrent pour donner une dynamique au village.

2.3.2.2. Enjeux

Suite à l'OPAH-RU qui s'est déroulée de 2014 à 2019, la commune a souhaité poursuivre cette dynamique afin de revitaliser son centre ancien. Cette opération est le fruit de longues années de travail en collaboration avec plusieurs partenaires tels que l'EPF Occitanie, Domitia Habitat, La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, l'ARS, LA DDTM de l'Aude ainsi que l'UDAP de l'Aude. L'objectif poursuivi est de rendre attractif un centre ancien, qui aujourd'hui est constitué de nombreux logements vacants fortement dégradés.

La maîtrise foncière est quasiment terminée (trois habitations sont encore à acquérir, l'EPF possède pour deux des trois biens, des accords écrits des propriétaires). Un parc de 13 logements sociaux verrait le jour, un local associatif, et l'aménagement d'un espace public végétalisé avec des places de stationnement.

Pour mener à bien ce projet la commune a obtenu une subvention du « Fonds Friche », afin de renforcer

son action et de montrer sa réelle envie de redonner une attractivité à son centre ancien.

Un autre projet en partenariat avec un bailleur devrait le jour dans les prochains mois, sous réserve des acquisitions foncières dans un autre secteur du centre ancien.

La Communauté d'Agglomération porte une vision commune de revitalisation pour les bourgs centres des communes dans le cadre de sa mission centre ancien.

Elle souhaite développer de véritables politiques de redynamisation des centres bourgs par le biais de ses compétences urbanisme et habitat. C'est l'objectif de la « Mission Centres Anciens » lancée en 2017. La boîte à outils est multiple pour permettre aux communes volontaires d'enrayer l'abandon de leurs cœurs de ville:

- Aide à l'achat de foncier pour reconquérir des îlots abandonnés depuis trop longtemps,
- Végétalisation et désimperméabilisation des rues et espaces publics,
- Diagnostic en marchant, schéma d'aménagement et étude foncière pour établir une stratégie foncière sur des îlots,
- Aide à la rénovation de logements vacants et lutte contre l'habitat indigne,
- Action de réhabilitation des façades des propriétaires,
- Aide à la reprise ou à la réhabilitation d'un local commercial.

Les outils sont nombreux pour améliorer le cadre de vie de ces centres et redonner envie aux habitants d'y habiter, tout cela dans une démarche visant à activer tous les partenariats utiles : EPF, CAUE, ADIL...

Parallèlement, le Grand Narbonne veille à mobiliser les différents dispositifs européens, nationaux, régionaux, départementaux, susceptibles de contribuer aux projets portés par les communes en faveur de leurs centres bourgs : contrat quadriennal régional, contrat de ruralité, TEPCV, FEDER, LEADER, FEAMP, Plan Littoral 21, Contrat Grands Sites Occitanie et autres.

La commune souhaite aussi mettre en place un Règlement Local de Publicité, document de planification à part entière, afin d'homogénéiser une signalétique parfois anarchique, et pas en adéquation avec les spécificités locales.

Une démarche pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, (5 éoliennes en fonctionnement, un projet pour 3 autres supplémentaires ainsi qu'une centrale photovoltaïque au sol), la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

La commune souhaiterait par ailleurs, mettre en place des liaisons interurbaines plus fréquentes afin de permettre aux habitants résidants dans les quartiers au nord de Cuxac, représentant 1/3 de la population et séparés d'environ 1,5 kms, d'avoir une offre de transport suffisante, pour se rendre dans les commerces de proximité. Ceci dans un souci de limiter la pollution de l'air en privilégiant les transports en commun. Pour atteindre cet objectif, des liaisons douces pourraient être créées afin d'offrir aux habitants la possibilité de se déplacer autrement en alliant le volet sécurité.

- La commune vient d'être rattachée par mesure dérogatoire aux quartiers politiques de la ville de Narbonne pour le volet santé afin de pallier à la désertification des médecins. Elle porte le projet de créer un Centre Municipal de Santé (Numéro FINES attribué et bâtiment en cours d'acquisition) afin de proposer aux habitants une offre soins complète.
- Un programme de désimperméabilisation est en cours dont le premier volet sera la cour de l'école maternelle et sera réalisé courant 2021.
- Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine.

2.3.3. Commune de Gruissan

2.3.3.1. Présentation

Gruissan, commune de plus de 5 000 habitants (classée dans la strate des communes de 40.000 à 80.000 habitants), située en dehors des grands pôles urbains, assure des fonctions de centralité intermédiaire par des équipements propres.

Elle apparaît comme une commune aux fonctions de centralité intermédiaire enrichie par son rattachement à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne depuis 1999 et qui bénéficie d'une grande richesse environnementale. Classée « Station touristique », la commune a évolué dans le plus grand respect de son cadre naturel et de la culture locale. Gruissan n'a pas perdu son âme, elle conserve et valorise son patrimoine en faisant rimer tradition et innovation, tout en s'adaptant au contexte financier et institutionnel en perpétuelle mutation.

En 2017, Gruissan a créé et déposé sa marque territoriale pour affirmer son identité et décupler son rayonnement. Au-delà de sa boutique et de ce véritable étendard, la ville entend se différencier des autres destinations touristiques, engager un contrat de confiance basé sur la qualité de ses produits et services.

Commune de 5060 habitants, elle se situe à 15 km de Narbonne, 80 km de Perpignan, 110 km de Montpellier, 170 Km de Toulouse, 120 Km de l'Espagne, au carrefour méditerranéen à proximité de la jonction des deux autoroutes A9 et A61. La gare SNCF la plus proche est celle de Narbonne, à 18 km. Les aéroports les plus proches sont à Béziers (30 minutes), Perpignan (45 mn), Carcassonne (45 mn) et Montpellier (1 heure). Gruissan est également accessible par autocar (ligne 8 Citibus), en taxi. Les lieux touristiques sont desservis par les transports en commun, un réseau de pistes cyclables (intercommunale et à Gruissan même), des circuits piétons et par le biais de location de moyens de locomotion électriques (vélos, voitures).

Gruissan est une commune connectée, 20 bornes WIFI irriguent une large partie du territoire communal. Deux panneaux diffusent les informations locales au quotidien. Gruissan dispose d'un site internet, est présente sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook) et anime l'Instagram désigné récemment le plus performant de France.

Gruissan entretient le lien avec sa population grâce aux nouvelles technologies, en appui de sa politique de démocratie participative et entend le développer encore.

C'est aussi une commune touristique classée depuis 2014 et Station touristique depuis 2018. Elle a une capacité de 61584 lits auxquels s'ajoutent les places de logement chez les parents ou les amis résidents sur place. L'été, la station accueille jusqu'à 70 000 personnes. L'Office de tourisme a obtenu la classification 4 étoiles en 2007, est en catégorie 1 depuis 2012 et a décroché le classement station de tourisme depuis 2018. Le port principal et le port Barberousse totalisent 1650 anneaux.

Patrimoine, culture et sports se partagent les faveurs des autochtones et des touristes. Du tennis à la planche à voile et le kitesurf en passant par les balades à cheval, le beach volley, la marche dans l'eau et l'accrobranche, chacun peut choisir. Idem pour les balades et randonnées, nombreuses.

La gastronomie fait partie du patrimoine, avec les richesses des Salins, du Moulin à huile, de la safranière, les vins et les produits de la mer (poisson, huîtres, moules...). Côté visites, la chapelle Notre-Dame des Auzils, le site archéologique de Saint-Martin, les si photogéniques Salins, le château, le cimetière marin, sont très prisés.

Gruissan est une commune dynamique avec ses de 100 associations qui animent la vie locale, tissu essentiel pour le vivre-ensemble. La commune organise ou soutient de nombreux événements : Festejades, Festival de BD, Printemps des Sens, Journées du patrimoine, Fête des vendanges, la Saint-Pierre fête ancestrale des pêcheurs, Salon du chocolat, Rue des Arts... Gruissan a également accueilli la Vuelta, le Tour de France à la voile, le Tournoi des 6 stations de rugby, les tournois de beach rugby, de beach volley et le Gruissan Poli Trail. Par ailleurs, Gruissan s'appuie sur deux activités qui font partie de son patrimoine et qui affirment sa culture : la pêche et la viticulture. Deux fleurons liés à l'environnement

préservé. Gruissan compte 27 pêcheurs professionnels, inscrits maritimes à la Prud'homie locale qui travaillent en mer et/ou en étang. Trois points de vente directs, dont la Halle aux poissons, tissent un lien direct avec les consommateurs. Avec la dorade et le loup, la pêche à l'anguille est la plus pratiquée. Elle permet à Gruissan de rayonner via l'exportation, en Italie, Espagne, Allemagne et Hollande.

Sur terre, la vigne s'étend entre massif de la Clape et littoral. 510 hectares s'offrent aux éléments naturels pour une production de 10, à 12 000 hectolitres à la cave coopérative et en caves particulières, dont la moitié en AOP.

Gruissan préserve son écrin naturel, l'écogare a été inaugurée en 2014, véritable porte d'entrée aux vertus environnementales. Des colonnes de tri sélectif enterrées ont remplacé les conteneurs en surface, en divers endroits de la commune. La Ville et l'OT sont équipées de 10 vélos et de 10 véhicules électriques. Des bornes de chargement électrique (6) sont disponibles pour le public. Depuis 2016, Gruissan procède au nettoyage de ses plages à la main. La commune a adhéré au plan Zéro phyto et est labellisée au niveau 2 par la Fredon. Des ganivelles ont été installées sur la plage des chalets pour reconstituer le cordon dunaire.

Les poumons verts de la commune, comme le Bois de l'étang et le Pech des Moulins, ont été replantés avec des essences à faible consommation d'eau. Les déplacements doux sont encouragés par des pistes cyclables et des cheminements piétons.

Par ailleurs, la commune est labellisée « Villes et Villages Fleuris » (VVF).

La commune dispose également de tous les services à la population : crèche, RAM, écoles, équipements sportifs, culturels, Palais des congrès, Halle aux sports, Maison de la musique, garderie périscolaire, centre de loisir, CCAS, école municipale des sports, Maison France Services.

En ce qui concerne le logement, la commune, actuellement carencée en logements sociaux, a hérité d'une situation que l'Histoire a écrite pour elle...

Cette situation n'a pas empêché la Ville de mettre en œuvre un plan ambitieux de construction de logements sociaux. Le projet de contrat de mixité sociale (CMS) a été signé en 2022 avec l'Etat.

2.3.3.2. Enjeux

Depuis plusieurs années, Gruissan a favorisé la production de petits ensembles de logements sociaux : les Gabitels, la Fontaine, en parallèle d'une mise en production de logements classiques (ZAC de Mateille, Ephyra). Cette volonté de mixité urbaine s'exprime à présent dans le projet de CMS en développant une double stratégie :

- Décliner la mixité sur le futur Eco quartier de La Sagne, programme de 800 logements avec 25 % de logements abordables et 35 % de logement social ;
- Mailler le territoire de la commune de petites opérations de logement social. La Ville entend de fait, poursuivre ses actions en renforçant son attractivité touristique et en valorisant encore plus son patrimoine. Un réaménagement des lieux d'animation, la requalification de la station, la revitalisation des espaces issus de la mission Racine composent le cœur de la stratégie de développement pour les prochaines années.

Innovation et connexion complètent la palette d'orientations destinées à faire de Gruissan une destination touristique unique et une commune où il fait bon séjourner et vivre. Le programme « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement et en donnant aux élus les moyens de concrétiser leurs projets de territoires avec deux objectifs cardinaux : transition écologique et résilience.

La stratégie et les actions à engager concourant à la revitalisation (2020-2026) reposeront prioritairement sur ces deux objectifs.

2.3.4. Commune de Port-la Nouvelle

2.3.4.1. Présentation

La commune de Port-la Nouvelle (superficie : 2855 hectares), territoire du département de l'Aude en Occitanie, dispose d'une situation géographique stratégique, qui lui confère un environnement spécifique. Commune Littorale de la Méditerranée, Port-la Nouvelle se dessine à proximité des étangs de Bages et de Sigean, et ceux de La Palme, où se situent les sites des salins de Sainte-Lucie et ceux de La Palme. Les reliefs des Corbières occupent la partie Ouest de son territoire, tandis que la frontière Est est entièrement formalisée par le littoral méditerranéen. Ses communes limitrophes sont, du Nord au Sud, Gruissan, Narbonne, Peyriac-sur-Mer, Sigean, Roquefort des-Corbières, La Palme et Leucate. La caractéristique principale de Port-La Nouvelle est son environnement paysager très hétéroclite, confrontant espaces urbanisés, espaces en eau et espace naturels, qui, à l'intérieur même de ces ensembles, mettent en présence différents environnements. Les espaces urbanisés de Port-La Nouvelle sont caractéristiques de cette particularité. En effet, le site industrialo-portuaire, le bourg habité, les extensions de l'urbanisation, la station balnéaire se juxtaposent, formalisant un ensemble paysager très hétérogène.

L'histoire de la commune et l'évolution de son urbanisation donne lieu, au sein même des espaces à vocation d'habitat, à une multitude de visages urbains :

- La structure ancienne se compose de maisons de ville, soit de plain-pied, notamment pour certaines habitations du quai du port, soit de type R+1 à R+2. Pour la plupart des immeubles, particulièrement ceux localisés le long du quai du Port, les rez-de-chaussée sont occupés par des commerces de proximités et des restaurants. Ces constructions manifestent des signes d'ancienneté pour certaines très marqués ; pour d'autres le procédé de réhabilitation met souvent en valeur les modénatures des façades (encadrement de fenêtres, entrées...).
- La station balnéaire est constituée, hormis pour l'entité ancienne de la station, d'immeubles de type R+4 à R+5, construits dans les années 60, sans recherche architecturale particulière. Les premiers bâtiments de la station sont similaires aux constructions du bourg ancien et s'organisent autour de la place Paul Valery.
- Les extensions urbaines collectives sont des quartiers de type « grands ensembles », composés de barres ou de tours de logements, datant des années 60/70, à l'architecture peu travaillée, et aux espaces communs essentiellement organisés en stationnements.
- Les extensions urbaines en lotissements sont presque exclusivement constituées de maisons individuelles. On recense une multitude d'architectures juxtaposées sans réelle cohérence, avec, pour autant, des approches méridionales pour la plupart. Le paysage urbain de ces espaces est très marqué par le traitement, peu harmonieux des clôtures et séparations, notamment avec les emprises publiques, dessinant une ambiance minérale très forte.

La population globale du canton de Corbières Méditerranée, dont fait partie Port-la Nouvelle, a plus que doublé depuis le début des années 60. A l'heure actuelle la population du canton représente 23 189 habitants avec une augmentation de +10,52% sur la période de 2008 à 2018.

Sur la même période, le département de l'Aude a vu sa population croître de +7,3%. Le territoire du Canton de Corbières Méditerranée, par son emplacement privilégié à la fois proche de la Mer, proche de la ville principale de l'agglomération du Grand Narbonne et des Pyrénées a des atouts indéniables pour attirer de nouveaux habitants. Il ne faut pas oublier que ces communes, dont certaines sont touristiques, reçoivent une population estivale nombreuse. Ainsi les populations dites DGF (dotation globale de fonctionnement) montent le total de la population du canton à 44 875 habitants. La population totale avec les touristes avoisine les 120 000 personnes en période estivale.

Le canton des Corbières Méditerranée connaît une population de plus en plus âgée avec des disparités notables entre les communes qui la composent. Les communes littorales dénombrent dans leurs habitants une forte part de personnes de plus de 60 ans (Port-La Nouvelle 42% de personnes de plus de 60 ans). La moyenne du canton est de 39,18% de part de personnes de plus de 60 ans sur la population globale.

Cette situation a tendance à continuer de progresser, cette augmentation représente +23,98% de la part des personnes de plus de 60 ans entre 2008 et 2018. Il résulte de ces données, que la progression du vieillissement de la population sur la commune est bien plus accentuée que la moyenne nationale.

La densité moyenne sur Port-La Nouvelle est de 199 habitants au m² alors qu'elle n'était que de 137 en 1968. La réduction de la taille des parcelles et les enjeux urbanistiques depuis la loi SRU tant à densifier la population sur un territoire donné pour éviter l'anthropisation des sols.

2.3.4.2. Enjeux

La commune possède une école maternelle, une école primaire et un collège. En 2019 la commune comptait sur son territoire 392 entreprises dont 178 étaient des commerces et du service aux particuliers. La commune est très attractive malgré sa taille intermédiaire. Le Port et le tourisme sont des moteurs puissants pour l'efficacité économique de la commune et des sociétés qui s'y installent.

Le port de commerce de Port-la Nouvelle se situe au 15^{ème} rang des ports français avec 1,727 millions de tonnes de marchandises traitées, principalement des produits pétroliers et des céréales. À mi-chemin entre Marseille et Barcelone et au carrefour des autoroutes A9, A61 et A75, il occupe donc une place stratégique en Occitanie, entre la France et l'Espagne. La darse pétrolière possède un tirant d'eau de 8 mètres et elle a la possibilité de recevoir des cargos de 14 000 tonnes.

La ville de Port-la Nouvelle dispose de nombreux atouts, lui conférant une place stratégique, au sein du territoire du local :

- Le site industrialo-portuaire, représentant un potentiel économique d'ordre supérieur, au sein du volet littoral. Sa vocation sera renforcée et à développer à travers le projet de la région;
- La gare Sncf et la desserte ferrée, mais aussi la N139 prolongée par la D709, qui permettent la desserte optimale du territoire. Cela participe à l'objectif d'articulation entre littoral et arrière-pays, avec notamment, une ambition traduite dans le SCoT, de positionner Port-La Nouvelle, comme un espace privilégié pour le développement d'une plateforme multimodale route/rail/mer (projet de la Région) ;
- La position géographique sur l'axe de la N139, permettant une articulation Est-Ouest des territoires communaux de Port-La Nouvelle, Sigean et Portel-des - Corbières. En effet, le SCoT donne « La priorité au développement [...] sur les secteurs « transversaux » se développant d'est en ouest », afin de conforter les principaux pôles urbains, et de mesurer le développement sur les villages du Piémont ;
- La station balnéaire, atout de développement touristique axé autour des sports de glisse, le nautisme, les activités de plaisance...

Les enjeux sont donc essentiellement liés à la question du cadre de vie et au maintien de la population : actions de mobilité de façon prioritaire, mais également de traitement de l'espace public pour accompagner les rénovations urbaines ; le tout dans le cadre de démarches environnementales exemplaires. Ces enjeux sont pris aussi en compte dans le cadre du plan littoral 21.

2.3.5. Commune de Sigean

2.3.5.1. Présentation

La commune de Sigean est implantée à l'Est dans le département de l'Aude dans la région naturelle du littoral Occidental, contre les contreforts des Corbières.

C'est une commune qui est aujourd'hui habitée par 5 531 personnes en 2018 dont 56.9% d'actifs (données INSEE 2016). Sigean, c'est aussi un canton de 11 communes soit près de 30 000 hectares, dont elle est le chef-lieu.

Intégrée dans le bassin de vie quotidienne de Narbonne, elle fait également partie depuis le 1er janvier 2012, de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne qui regroupe 37 Communes et qui est en charge du SCOT de la Narbonnaise.

La commune de Sigean a toujours occupé une place importante dans la région, carrefour d'échanges économiques et culturels, dont de nombreuses traces du passé en témoignent : l'oppidum pré-romain de Pech-Maho (VIe-IIIe s. av. J.-C.), l'ancienne frontière entre la France et l'Espagne qui passait à quelques kilomètres du village (du XIIIe au XVIIe siècle) ...

D'un accès particulièrement facile, elle est longée à l'Ouest, par l'autoroute A9, qui relie l'Espagne avec l'Italie (via l'A7) et Paris (via l'A6 et l'A7). Nous trouvons également, en parallèle à la première, la route départementale n°6009 (ancienne R.N. n°9) qui relie l'agglomération de Narbonne (sous-préfecture de l'Aude) à l'Espagne, via la ville de Perpignan (préfecture des Pyrénées-Orientales). Celles-ci longent ou recouvrent l'axe historique de la voie Domitienne. Le territoire de Sigean est également traversé par la rivière de la Berre. Elle prend naissance dans les Corbières. Son régime est irrégulier et en période de fortes pluies ses crues peuvent provoquer des inondations. Elle finit sa course dans l'étang de Sigean à quelques centaines de mètres de la limite communale de Sigean.

La commune de Sigean est d'une superficie totale de 3535 hectares. La ville est située à un peu moins d'une vingtaine de kilomètres de Narbonne et à une altitude moyenne d'environ 16 mètres. Le paysage communal est partagé par la garrigue au Nord, la plaine viticole au Sud-ouest et les étangs et les salins au Sud-est. La ville de Sigean est localisée approximativement au centre de son territoire.

En 2009, 10,04% du parc de logements du canton est localisé sur le territoire communal. La commune de Sigean est la troisième du canton par l'importance de son parc de logement, après les communes de Leucate (50,18%) et de Port-La Nouvelle (24,16%), où nous trouvons les $\frac{3}{4}$ des logements communaux.

Cette évolution continue depuis 1968 a donné lieu à la création de 2113 logements sur le territoire communal de Sigean.

Parmi ces logements, 180 sont à caractère social.

Sur la commune de Sigean par rapport au parc total de logements (3536 logements), les résidences principales représentent 72% en 2018. Leur nombre, a progressé entre les recensements de 1999 et 2018 (+53%). Cette évolution traduit notamment l'image d'une population, nouvelle et ancienne, qui souhaite vivre, travailler et éduquer ses enfants sur la région.

Le centre historique de Sigean se caractérise quant à lui par un enchevêtrement de parcelles irrégulières et de faibles dimensions. Elles ne semblent pas posséder d'orientation bien définie. Le réseau bâti est d'une très grande continuité des masses. Il se présente comme une nappe continue et dense. On peut dire qu'il s'agit d'un bâti planaire.

Les faubourgs sont relativement proches de cet aspect. Même s'ils présentent une indépendance par rapport au site naturel (organisation des réseaux en quadrillage) et une densité un peu plus faible.

Ainsi le cœur révèle certaines désobéissances entre bâtiments et de multiples inflexions de la trame bâtie que l'on ne retrouve pas dans les faubourgs, nettement plus régulier.

La commune est clairement un territoire qui accueille une population principalement résidentielle, même si le nombre des résidences secondaires reste représentatif. Il serait souhaitable de rechercher des solutions pour la réutilisation des logements vacants.

2.3.5.2. Enjeux

La vacance des logements (9.2%) et la raréfaction des terrains constructibles obligent la commune à se repenser et à viser les objectifs de :

- offrir le cadre de vie et les services nécessaires au maintien de la population et au dynamisme du tissu économique local ;
- mailler le territoire ;
- réhabiliter le patrimoine immobilier du centre-ville et développer une offre d'habitat adaptée.

La commune a besoin d'une vision beaucoup plus précise de l'état du parc d'habitation dans ce centre ancien et des possibilités dont elle dispose pour le rendre plus attractif, lutter contre sa paupérisation, lutter contre les bailleurs indécents, favoriser le réinvestissement du privé et affirmer la présence des commerces en centre-ville.

Par ailleurs, commune déficitaire en logement social au titre de la Loi SRU, la production de logements sociaux devra être encouragée, notamment en réinvestissement urbain.

Article 3 - Les orientations stratégiques

3.1. Au niveau de l'agglomération du Grand Narbonne

Territoire de grands flux, le Grand Narbonne bénéficie d'une attractivité liée à ses stations littorales, la diversité de ses paysages, la richesse de son patrimoine et de ses espaces, ses productions.

Le tourisme étant devenu son moteur principal de développement, le projet du territoire porte naturellement l'ambition de son renforcement. Cependant, dans une vision prospective, la diversification économique déjà engagée doit se poursuivre.

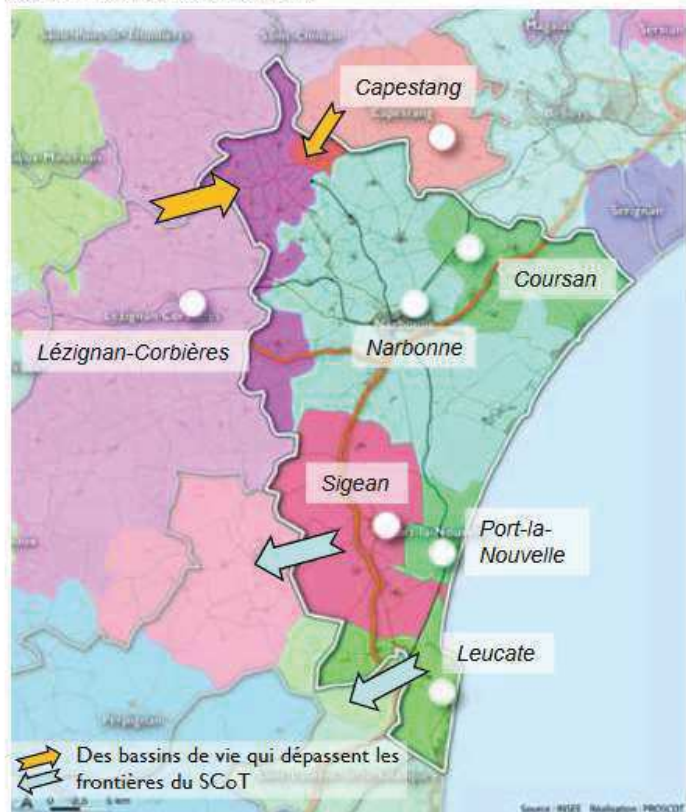
1.1.3. La conservation d'une proximité source de fidélité au territoire

Les grands flux et grands espaces qui marquent le territoire ne le diluent pas pour autant dans un espace élargi. Il demeure en effet un territoire de proximité, à taille humaine.

En témoignent les différents bassins de vie qui le composent, structurés autour de Coursan, Narbonne, Sigean, Port-la-Nouvelle et Leucate. Ceux-ci traduisent une bonne accessibilité en équipements et services pour les habitants et donc l'existence de différents sous-espaces de « fonctionnement », quotidiens, au sein du SCoT.

Ces espaces de vie, de proximité, sont vecteurs de cohésion et permettent une appropriation par les habitants du territoire. Il s'agit d'un atout fort, source de fidélité au territoire pour les résidents (comme en témoigne l'analyse des migrations résidentielles, enregistrant plus de 3 200 mouvements au sein du SCoT entre 2013 et 2014), mais également pour les touristes, bénéficiant ainsi de toute une gamme d'équipements et de services à proximité.

Les bassins de vie du SCoT
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

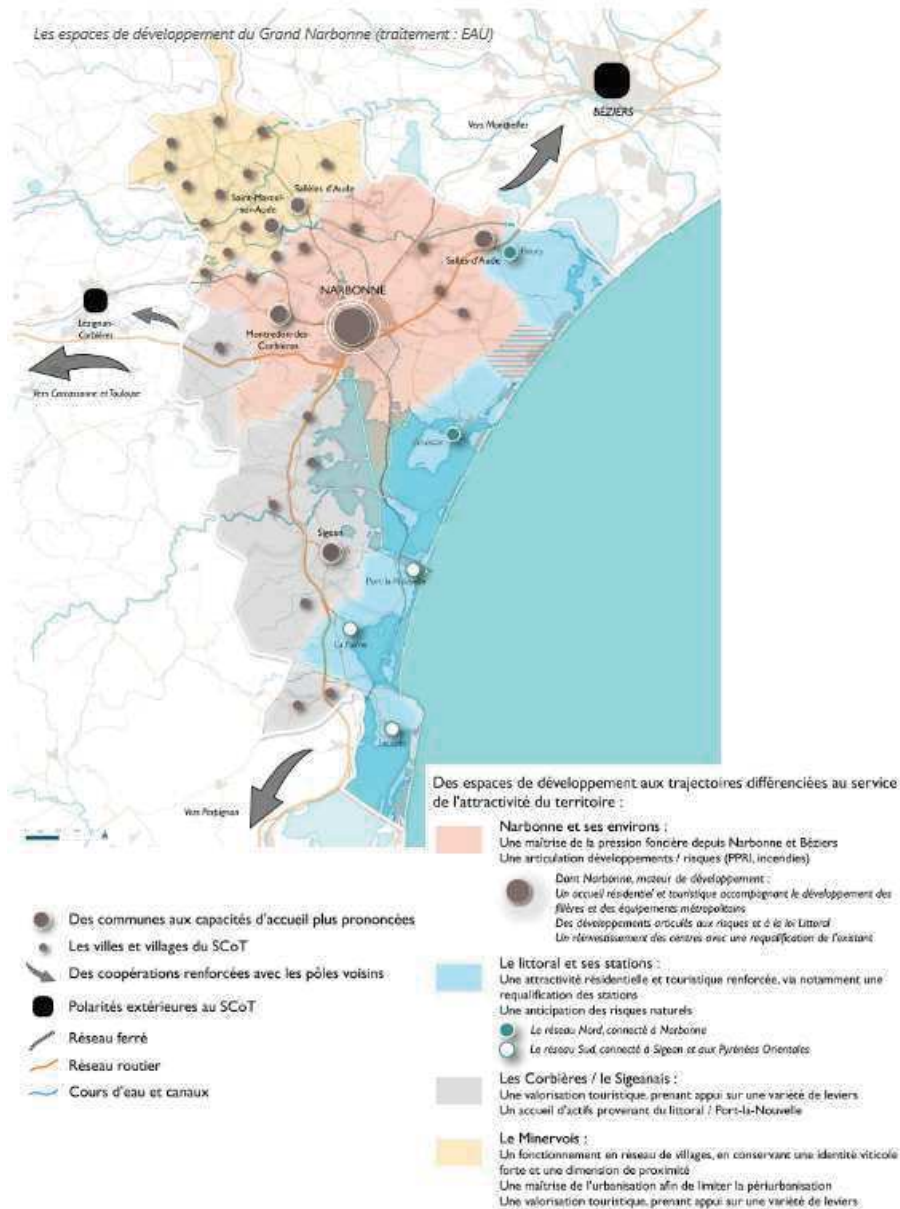


Par ailleurs, la structuration des bassins de vie du Grand Narbonne nous montre également une perméabilité du territoire vis-à-vis des espaces extérieurs. En particulier, les bassins de vie de Sigean et Leucate, au sud, viennent englober des espaces localisés hors des frontières du SCoT. A l'inverse, le bassin de vie Lézignan-Corbières contient certains villages du Minervois tels que Bizanet, Mailhac, Pouzols-Minervois...

Extrait du diagnostic prospectif du SCoT de la Narbonnaise – fév 2022

Le Document d'Orientation et d'Objectif du SCoT de la Narbonnaise s'organise autour de 3 axes, repris par les communes dans leurs objectifs de développement au titre de Petites villes de Demain :

- **AXE 1. – s'ouvrir pour se démarquer** : Renforcer les connexions avec les espaces extérieurs pour amplifier les synergies ; améliorer la lisibilité des espaces économiques pour gagner en attractivité ;
- **AXE 2 : attirer par la qualité : un territoire où l'art de vivre s'affirme au service du bien être** : conserver une dimension de proximité par un maillage de commerces, d'équipements et de services pour tous ; développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire ;
- **AXE 3. Aménager autrement : un territoire audacieux pour des espaces littoraux, urbains et ruraux renouvelés** : organiser le développement en prenant en compte la capacité d'accueil pour un redéploiement maîtrisé et une gestion optimisée des pressions littorales, proposer des aménagements de qualité et innovants, socles d'attractivité, Mobiliser et adapter les logements aujourd'hui inoccupés, Veiller à conserver une mixité dans l'offre de logements pour un territoire ouvert à tous sur le long terme.



Sur le volet transition énergétique, l'Agglomération est dotée d'une feuille de route ambitieuse au travers d'un **Plan Climat Air Energie Territorial**, élaboré avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise. Avec cet engagement, La Communauté d'agglomération s'inscrit dans la trajectoire nationale bas carbone et vise à devenir un territoire **autonome en électricité d'ici 2030** et un territoire **à énergie positive d'ici 2050** reposant sur un développement des énergies renouvelables (qui produit a minima autant d'énergie qu'elle en consomme).

Il comporte 6 axes et 15 actions phares :

Axe 1 : REDUIRE les consommations d'énergie et d'eau tout en améliorant le confort et la santé

Axe 2 : ENCOURAGER les mobilités alternatives au "tout voiture"

Axe 3 : SOUTENIR les filières de la croissance verte

Axe 4 : DÉVELOPPER les énergies renouvelables thermiques et électriques

Axe 5 : FAVORISER l'adaptation au changement climatique et la séquestration carbone

Axe 6 : SYSTÉMATISER la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie

La mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial implique la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs, de partenaires sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les communes par le biais de leurs programmes d'action s'inscrivent dans cette stratégie globale et ambitieuse pour le territoire.

Sur le volet Habitat, ces enjeux sont repris dans le **Programme Local de l'Habitat 2015 – 2023**, qui détaille des objectifs et des orientations, des actions et des moyens pour répondre aux besoins en logements d'une intercommunalité et assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements.

C'est un cadre qui vise à monter des actions intercommunales en matière d'habitat : rénovation d'habitat, actions ciblées vers des populations spécifiques, etc : mutualisation des moyens, coordination... C'est une formalisation d'un projet qui donne une plus grande visibilité de l'avenir du territoire.

Le PLH définit le cadre d'intervention du Grand Narbonne autour de différentes orientations dont :

- Soutenir le dynamisme économique et l'attractivité du territoire
- Répondre à la diversité des besoins
- Assurer la pérennité et la requalification du parc existant
- Accompagner la fluidité des parcours résidentiels pour répondre aux besoins des publics spécifiques
- Promouvoir la qualité urbaine et la prise en compte des objectifs de développement durable.

Enjeu fort de cette stratégie d'intervention, le Grand Narbonne a fait de la requalification et de la redynamisation des centres bourg un enjeu fort de son intervention.

Ces objectifs sont traduits dans un programme d'actions décliné sur l'ensemble du territoire et par la mobilisation de partenaires financiers via des contractualisations dédiées, tel que le **Programme d'intérêt Général du Grand Narbonne**.

Le PIG du Grand Narbonne est l'outil permettant de mobiliser et de coordonner les aides financières pour le parc privé. Renouvelé pour la période 2023-2025, il bénéficie à l'ensemble des communes de l'Agglomération, sauf programmes dédiés de type OPAH, qui feront l'objet d'un conventionnement spécifique, et avec un axe spécifique dédié à « Action Cœur de Ville ».

Afin d'accompagner les communes, le Grand Narbonne mène une politique de l'habitat ambitieuse, qui va au-delà du PIG. Il intervient sur le volet lutte contre l'habitat indigne (mise en place du permis de louer sur les communes volontaires, traitement des signalements pour habitat dégradé ou insalubre), le volet rénovation énergétique de l'habitat ou encore la valorisation du patrimoine bâti (Actions façades) ; en lien étroit avec la Mission Centres Anciens qui dispose elle aussi, d'une boîte à outil dédiée.

Les communes bénéficient de l'ensemble de ces dispositifs pour accompagner la dynamisation de leurs centres.

Les orientations stratégiques et plans d'actions découlant de ces documents-cadre, restent à l'initiative des communes sur leur secteur d'intervention et leurs compétences, dans le cadre aussi bien d'Action Cœur de Ville que Petites Villes de demain. Les annexes à la présente convention visent à décliner les actions prévues.

Pour rappel, cette convention-cadre a pour but de permettre à chacune des communes de déterminer sa politique locale en matière d'aménagement et de commerce de proximité en centre-ville en collaboration avec l'EPCI.

3.2. Dans le cadre d'Action Cœur de Ville, pour la commune de Narbonne

Concernant les enjeux, un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par la collectivité pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées :

- L'OPAH RU, avec plusieurs éditions successives, qui ont permis d'améliorer un nombre conséquent de logements.
- L'opération façades, reconduite plusieurs fois qui a permis de rénover plusieurs dizaines de façades et qui est encore très sollicitée.
- Le travail entamé en 2016 avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour la maîtrise foncière d'îlots dégradés, prérequis indispensable à leur valorisation future.
- La création en 2014 d'un Office Municipal du Commerce, puis depuis 2020, d'une Direction Cœur de Ville et Commerce au sein de la Mairie qui œuvre à la vitalité commerciale, avec notamment la mise en place de dispositifs types boutiques éphémères.

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Narbonne :

- La création en 2016 d'une mission spécifique, transversale, « Bourg en Lumière » qui agit sur la moitié du cœur de Ville (séparé en deux quartiers de part et d'autre du canal de la Robine, Bourg en rive droite et Cité en rive gauche).
- Les programmes lourds de rénovation des édifices patrimoniaux majeurs, au titre des monuments historiques, avec l'appui financier de la DRAC.
- La conception et la réalisation d'espaces publics structurants (Barques, abords Cathédrale, Boulevards (partiellement), Secteur Bourg Parerie), ossature nécessaire au développement urbain, qui génèrent un effet d'entraînement sur le bâti.
- L'entretien des espaces publics avec des moyens de propreté renforcés.
- La mise en place du permis de louer sur plusieurs secteurs du centre ancien.
- L'intégration du périmètre dans le cadre du Programme d'Intérêt général du Grand Narbonne, permettant la mobilisation de moyens pour la réhabilitation de logements à destination de propriétaires occupants mais également de propriétaires-bailleurs.
- Egalement sur le volet Habitat, le lancement d'une étude-action sur la vacance, dont les conclusions doivent amener à la mise en place de dispositifs d'accompagnement.
- Et le traitement d'un îlot insalubre dans le cadre d'une procédure RHI-THIRORI.

3.3. Dans le cadre de Petites Villes de Demain

Avec le dispositif « Petites Villes de Demain », le champ d'intervention est vaste et l'ambition stratégique attendue est globale. Ainsi les interventions portent aussi bien sur les axes thématiques (habitat, commerce, mobilités, économie circulaire, énergies renouvelables, adaptation au changement climatique, mobilités douces, espace public...) que sur leurs dimensions transversales exemplaires (transition écologique, implication citoyenne, innovation, mise en valeur du patrimoine).

3.3.1. Pour la commune de Coursan

La commune de Coursan souhaite redynamiser son centre bourg. Pour cela, son projet s'organise autour de quatre axes.

- 1 - Réhabiliter et restructurer l'habitat : Diversification de l'offre de logements
 - 1.1 - Création de nouveaux logements
 - 1.2 - Valorisation de l'existant
- 2 - Développer les mobilités et les connexions :
 - 2.1 - Renforcer les mobilités douces
 - 2.2 - Organiser la circulation dans un centre- urbain desserré
- 3 - Valoriser l'espace public et le cadre de vie : Proposer de nouveaux équipements à la population :
 - 3.1 - Proposer de nouveaux équipements à la population
 - 3.2 - Assurer des politiques en faveur de la transition écologique
- 4 - Favoriser l'attractivité du centre urbain et développement de l'accessibilité aux équipements et services publics
 - 4.1 - Renforcer l'offre sociale et culturelle
 - 4.2 - Assurer la pérennité du commerce en centre-ville

3.3.2. Pour la commune de Cuxac d'Aude

La commune de Cuxac d'Aude souhaite redynamiser son centre bourg. Pour cela, son projet s'organise autour de quatre axes.

- Améliorer le parc de logements pour constituer une offre attractive sur le centre-bourg,
- Proposer un cadre de vie convivial,
- Développer l'accessibilité, la multimodalité et les connexions,
- Vers une ville résiliente au changement climatique.

3.3.3. Pour la commune de Gruissan

Pour la commune de Gruissan, transition énergétique et résilience sont les mots d'ordre.

Les actions s'organisent selon les axes suivants :

- Développer le parc de logements,
- Proposer une offre renouvelée de mobilités,
- Accélérer la transition énergétique,
- Améliorer le cadre de vie pour favoriser la qualité de vie et le tourisme.

3.3.4. Pour la commune de Port-La Nouvelle

Pour la commune de Port-La Nouvelle, la priorité est donnée aux questions de mobilité, d'inclusion et de développement durable.

Les actions proposées s'organisent selon les axes suivants :

- Repenser l'aménagement urbain pour accompagner la politique de l'habitat et développement durable,
- Diversifier l'offre de logement et accompagner la requalification du tissu urbain existant
- Proposer une offre renouvelée et adaptée de services aux habitants,
- Développer le tourisme et mettre en valeur l'environnement,
- Accompagner les nouvelles mobilités,
- Repenser les pratiques : préservation des ressources et économies circulaires.

3.3.5. Pour la commune de Sigean

Pour la commune de Sigean, la priorité est donnée à une intervention globale sur le centre ancien (habitat, commerces, services, patrimoine) et aux questions de maillage du territoire depuis le centre et de développement durable.

- Mise en valeur du patrimoine culturel (réhabilitation de l'orgue),
- Intervenir de manière globale sur l'habitat,
- Proposer une offre renouvelée et adaptée de services aux habitants,
- Repenser les mobilités et la circulation,
- Développer le tourisme, mettre en valeur l'environnement et le patrimoine culturel.

Article 4 - Le plan d'action

4.1. Dans le cadre d'Action Cœur de Ville, pour la commune de Narbonne

Concernant « Action Cœur de Ville » Narbonne, les fiches actions ont été contractualisées dans le cadre de l'ORT initiale et sont annexées à la présente (annexe 1)

Le programme d'action se décline selon les 5 axes stratégiques identifiés en une série d'actions prioritaires, pour partie déjà initiées.

VILLE DE NARBONNE | assistance à maîtrise d'ouvrage – définition d'un projet Action Cœur de Ville

SOMMAIRE	
ENSEMBLE DES CINQ AXES	
priorité 1	0- pilotage et animation du programme Action Cœur de Ville
Axe n°1 - DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-	
	1-1-a Aide à la réhabilitation du parc de logements privés
	1-1-b Animation des actions en direction du parc privé
	1-2 Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés
	1-3 Redressement des copropriétés dégradées et réalisation des travaux sur les parties communes
priorité 1	1-4 Mise en place et animation des mesures coercitives
	1-5 Création d'un parc de logements tiroirs
	1-6 Traitement des îlots dégradés - Accompagnement au choix des modalités opérationnelles :
	1-6-a Traitement des îlots dégradés - requalification de l'îlot Toulouse
	1-6-b Traitement des îlots dégradés - requalification de l'îlot Duplex
Axe n°2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE	
	2-1 Mettre en place un plan d'action "commerces"
	2-2 Restructurer les Halles
priorité 1	2-3 Développer un plan de mise en marketing du centre-ville commerçant
	2-4 Mettre en place une signalétique commerciale adaptée au centre-ville historique
	2-5 Engager des actions de formation et d'accompagnement professionnels auprès des commerçants
priorité 2	2-6 Inciter à la création d'activités de l'économie sociale et solidaire
	2-7 Accroître l'offre hôtelière en cœur de ville
priorité 3	2-8 Installer une brasserie et des commerces face à la gare - améliorer les devantures commerciales av. Semard
Axe n°3 - DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE, ET LES CONNEXIONS	
priorité 1	3-1 Etablir un plan de circulation et requalifier le carrefour dénivelé au sud de la Médiathèque
	3-2 Réaliser un schéma directeur du stationnement sur le cœur de ville
	3-3 Organiser la circulation pour les modes doux et les transports collectifs
priorité 3	3-4 Anticiper l'arrivée du PEM
Axe n°4 - METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE	
	4-1 Soutenir les initiatives des habitants sur l'occupation de s espaces publics
	4-2 Aménager les placettes de Bourg
priorité 1	4-3 Aménager une entrée lisible et agréable dans le centre par la rue Ancienne Porte de Béziers
	4-4 Aménagement extension hôpital sur le Plan Saint Paul
	4-6 Repenser l'ensemble des avenues Carnot et Frédéric Mistral en confortant le PSAT et en donnant une place généreuse aux modes doux
	4-5 Aménager et mettre en valeur les quais du canal à l'ouest du Pont des Marchands (Lavoir, passerelle, rue Jean Jaurès)
priorité 2	4-7 Transformer le square Blum en une véritable place plantée traversante et ouverte
	4-8 Conforter le square Arago
	4-9 Conforter la place de Verdun
	4-10 Requalifier l'espace public rues Baudin Michelet et Louis Blanc
	4-11 Aménager la cour Janote en entrée de centre ancien
	4-12 Conforter le parvis de la MJC
priorité 3	4-13 Mettre en scène un parvis pour l'église Saint Sébastien
	4-14 Poursuivre l'aménagement de la rue du Luxembourg
	4-15 Mettre en scène le parvis de la gare en privilégiant les modes doux
	4-16 Moderniser l'aménagement du jardin des Vicomtes
Axe n°5 - FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICE PUBLICS	
	5-1 Renforcer et fédérer l'animation sociale, culturelle et le travail social
	5-2 Installer un local social polyvalent au cœur de Bourg
priorité 1	5-3 Mettre en place un espace d'animation dédié aux habitants du cœur de ville, avec accès aux nouvelles technologies, services et démocratie participative
	5-4 Créer une maison médicale
	5-5 Mener une réflexion sur la programmation du Palais des Sports et du Travail
	5-6 Définir un plan d'action pour le Palais des Archevêques
priorité 2	5-7 Ré-investir les abords de l'église Lamourguier
priorité 3	5-8 Faire des Dames de France un grand projet culturel et commercial

IAVERSES mandataire paysage urbanisme architecture | LE CREUSET habitat | EURECA mobilités et économie | LIEUX DITS sociologie | ENIS expertise financière, programmation 2020

4.2. Dans le cadre de Petites Villes de Demain

Les secteurs d'intervention, dans lesquels les effets de l'ORT seront mobilisables, sont définis pour chacune des communes conjointement avec le Grand Narbonne. Ainsi, la définition des secteurs d'intervention repose sur une cohérence d'action et de stratégie à l'échelle intercommunale, tout en prenant en considération les problématiques spécifiques et les enjeux identifiés dans les stratégies de redynamisation de chaque commune signataire.

Les périmètres concernés sont détaillés en annexe pour chacune des 5 communes.

L'élaboration des plans d'actions est en cours, puisque les études pré-opérationnelles ne sont pas finalisées et reposent sur les enjeux identifiés précédemment.

Les fiches-actions d'ores et déjà réalisées et chiffrées sont annexées à la présente pour conventionnement.

4.2.1. Pour la commune de Coursan

Le plan d'action de la commune :

- **1.1 - Réhabiliter et restructurer l'habitat – Diversification de l'offre de logements : création de nouveaux logements**
 - 1 - Création du lotissement des Seignes
 - 2 - Traitement des îlots dégradés : Quartier des Infidèles
 - 3 - Traitements des îlots dégradés : Ilot Cheytion
 - 4 - Traitements des îlots dégradés : Ilot rue du 14 juillet
 - 5 - Densification des dents creuses : création de 12 logements avenue Jean Jaurès
 - 6 - Densification des dents creuses : création de 32 logements de l'avenue De Gaulle
 - 7 - Création d'un logement d'urgence
 - 8 - Dispositif Denormandie
- **1.2 - Réhabiliter et restructurer l'habitat – Diversification de l'offre de logements : valorisation de l'existant**
 - Phase II et III du programme de ravalement obligatoire des façades en hyper centre
- **2.1 - Développer les mobilités et les connexions : Renforcer les mobilités douces**
 - 1 - Réalisation de la piste cyclable du canal de Raonel
 - 2 - Réalisation du réseau de pistes cyclables
 - 3 - Création de parcs de stationnement : rue de l'Espérance – allée d'Ouveillan
- **2.2 - Développer les mobilités et les connexions : Organiser la circulation dans un centre-urbain desserré**
 - 1 - Rénovation de la « Circulade »
 - 2 - Démolition de l'ancienne MJC et conversion en parc de stationnement
 - 3 - Démolition du domaine de Tacha et conversion en parc stationnement
 - 4 – Création d'un rond-point en entrée de ville

- **3.1** - Valoriser l'espace public et le cadre de vie - proposer de nouveaux équipements à la population : **Proposer de nouveaux équipements à la population**
 - 1 - Aménagement du site sportif Marcel Faure
 - 2 - Aménagement du site sportif Maurice Armengaud
 - 3 - Rénovation de l'espace de loisirs Sainte Marie

- **3.2** - Valoriser l'espace public et le cadre de vie - proposer de nouveaux équipements à la population : **Assurer des politiques en faveur de la transition écologique**
 - 1 - Végétalisation de la place Auguste Tailhades
 - 2 - Végétalisation du bourg
 - 3 - Amplification du permis de végétaliser
 - 4 - Désimperméabilisation de deux cours d'école
 - 5 - Aménagement et végétalisation de la place des Infidèles
 - 6 - Identification et classement des arbres remarquables
 - 7 - Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux

- **4.1** - Favoriser l'attractivité du centre urbain et développement de l'accessibilité aux équipements et services publics : **Renforcer l'offre sociale et culturelle**
 - 1 - Déplacement de la MJC dans le bâtiment des Halles en centre ancien et création d'une médiathèque
 - 2 - Restauration des chapelles de l'église
 - 3 - Relevage des Grandes Orgues
 - 4 - Prémption du centre de santé et construction d'une éventuelle extension

- **4.2** - Favoriser l'attractivité du centre urbain et développement de l'accessibilité aux équipements et services publics : **Assurer la pérennité du commerce en centre-ville**
 - 1 - Institution du droit de préemption sur les commerces et fonds commerciaux
 - 2 - Création de boutiques éphémères
 - 3 - Instauration d'un Règlement Local de Publicité
 - 4 - Création d'un hôtel
 - 5 - Création d'un restaurant traditionnel en centre ancien

4.2.2. Pour la commune de Cuxac d'Aude

Le plan d'action de la commune :

- **Améliorer le parc de logements pour constituer une offre attractive sur le centre-bourg**
 - Ilot centre ancien : création de 14 logements dans le centre du village
 - Ilot médiathèque : projet de réhabilitation d'un ilot dégradé

- **Proposer un cadre de vie convivial**
 - Mise en visibilité de la police municipale
 - Travail sur l'espace public

- **Développer l'accessibilité, la multimodalité et les connexions**
 - Connexion cyclable bourg-quartiers Nord par le pas de Sartre
 - Réalisation d'un schéma vélo stratégique sur le bourg
 - Véhicule en autopartage

- **Vers une ville résiliente au changement climatique**
 - Végétalisation du village
 - Désimperméabilisation des cours d'école

4.2.3. Pour la commune de Gruissan

Le plan d'action de la commune :

- **Développer le parc de logements**
 - Ecoquartier de la Sagne : près de 800 logements dont 40% de logements sociaux,
 - Réponse de la commune à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région sur la rénovation des copropriétés, qui s'appuie sur 2 piliers, le développement d'un modèle économique de conciergerie innovante et inclusive, et une opération de rénovation de l'immobilier de loisirs (ORIL),
 - Création de logements sociaux conformément au contrat de mixité sociale (CMS).

- **Proposer une offre renouvelée de mobilités**
 - Cyclable : maillage village et connexion et accès aux plages (plan vélo)
 - Navettes sociales intra communales
 - Réflexion sur la mobilité tous modes (covoiturage, piétonnisation, etc).

- **Accélérer la transition énergétique**
 - Création d'un réseau de chaleur en thalassothermie pour les logements collectifs de la Sagne et l'espace balnéoludique
 - Marché global de performance énergétique (éclairage public : objectif -70% de consommation)
 - Rénovation énergétique des bâtiments municipaux
 - Modernisation du matériel roulant communal
 - Rénovation des gendarmeries territoriale et maritime.

- **Améliorer le cadre de vie pour favoriser la qualité de vie et le tourisme**
 - Requalification du boulevard du Pech Meynaud, artère irriguant le port et ses entrées commerciales par les accès aux quais
 - AMI Copropriétés (ORIL, voir ci-dessus)
 - Désimperméabilisation des cours d'école
 - Végétalisation des façades
 - Développement de l'offre de jardins partagés
 - Création d'un espace sportif au bois de l'étang
 - Rénovation du stade de Mateille
 - Logements pour travailleurs saisonniers.

4.2.4. Pour la commune de Port-La Nouvelle

Le plan d'action de la commune de Port-La Nouvelle :

- **Repenser l'aménagement urbain pour accompagner la politique de l'habitat et développement durable**
 - L'aménagement du quai du Port et de l'Avenue de la mer, dans le cadre d'une opération globale d'aménagement
 - L'aménagement des abords de trois ensembles de logements sociaux (secteurs Avenir I, Avenir II et Avenir III), en réponse aux besoins des habitants et dans le cadre d'une démarche durable et environnementale (type désimperméabilisation).

- **Diversifier l'offre de logement et accompagner la requalification du tissu urbain existant**
 - Valoriser une dent creuse par la réalisation d'une opération de 15 logements sociaux (rue Emile Zola)

- **Proposer une offre renouvelée et adaptée de services aux habitants**
 - Encourager la pratique sportive par la construction de vestiaires au stade Jean Moulin
 - Diversifier l'offre sportive par la création de 2 terrains de padel
 - Accompagner les jeunes par la création d'espaces dédiés (espace collectif de mineurs élémentaires)
 - Renforcer la sécurité à travers la ville par un renforcement du système de vidéoprojection
 - Améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap aux espaces et bâtiments publics.

- **Accompagner les nouvelles mobilités**
 - Déployer le Plan vélo de Port-La Nouvelle
 - Créer un pôle d'échange multimodal autour de la gare Sncf, et en facilité l'accès par les PMR.

- **Développer le tourisme et mettre en valeur l'environnement**
 - Repenser l'accès et la desserte de la Plage des Montilles, en encadrant la circulation et en proposant des alternatives à la voiture
 - Du Canal de la Roubine à Sainte-Lucie, l'aménagement d'un cheminement doux.

- **Repenser les pratiques : préservation des ressources et économies circulaires**
 - Initier le recyclage des eaux grises de la piscine municipale
 - Accompagner la mise en application du décret tertiaire, par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux.

4.2.5. Pour la commune de Sigean

Le plan d'action de la commune Sigean :

- **Intervenir de manière globale sur l'habitat**
 - Rénovation de l'habitat privé, friches urbaines et vacances : réaliser une étude pré-opérationnelle et de calibrage puis mettre en place une OPAH-RU, selon les axes définis dans l'étude
 - Friche urbaine et densification : l'enjeu de la reconversion de l'ancienne cave coopérative dans le cadre d'un projet global d'aménagement
 - Accompagner les opérations d'acquisition-amélioration ou d'acquisition-reconstruction des bailleurs sociaux dans le tissu urbain afin de favoriser la mixité de l'offre résidentielle.
- **Proposer une offre renouvelée et adaptée de services aux habitants**
 - Créer un pôle enfance jeunesse (cantine scolaire et pôle jeunesse)
 - Mettre en accessibilité les équipements dédiés aux habitants (cinéma) et aux touristes (office de tourisme).
- **Repenser les mobilités et la circulation**
 - Organiser la traversée de ville et notamment du centre bourg
 - Créer une liaison active entre Port-La Nouvelle et Sigean.
- **Développer le tourisme, mettre en valeur l'environnement et le patrimoine**
 - Mettre en valeur le site de Port Mahon, constitué de la base nautique municipale et d'espaces naturels du secteur de Caussagues
 - Valorisation du patrimoine culturel (relevage de l'orgue).

Article 5 - Les modalités d'accompagnement en ingénierie

Selon les dispositifs, plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEME...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE11, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (cofinancement de l'ANCT pour les « Petites Villes de Demain »), et l'apport d'expertises externes.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Les engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Les dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En portant et signant cette convention, les communes de Narbonne, Coursan, Cuxac d'Aude, Gruissan, Port-La Nouvelle, et Sigean assument leurs rôles de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de leur commune et des territoires alentours, et leurs volontés de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

6.2.1. Le Grand Narbonne

Le Grand Narbonne accompagne ces communes au titre de ses compétences, aussi bien en participant au suivi des dispositifs qu'en mettant à la disposition des chefs de projets PVD et ACV, les ressources dont elle dispose : expertise de ses services, études, données chiffrées...

Concernant le financement de projets, la participation du Grand Narbonne sera étudiée au cas par cas, au regard notamment du champ de compétences et des priorités définies dans ses différents documents stratégiques (projet de territoire, PLH...).

6.2.2. La Ville de Narbonne

La Ville de Narbonne bénéficie d'une ORT préexistante, signée dans le cadre d'Action Cœur de Ville, qui par la présente devient une annexe à l'ORT chapeau et sera subordonnée à cette convention sans que son contenu et ses effets soient modifiés.

Le portage du volet Habitat par l'Agglomération est confirmé au travers du Programme d'Intérêt Général du Grand Narbonne, en coordination avec la Directrice de projet de la Ville qui reste référente sur la globalité du dispositif.

Aussi les engagements des différentes parties signataires restent inchangés.

6.2.3. Les communes « Petites Villes de Demain »

Coursan, Cuxac d'Aude, Gruissan, Sigean et Port-La Nouvelle

Dans le cadre spécifique du dispositif « Petites Villes de Demain », les communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD, responsables de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements

publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Chaque territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites dans son programme, dont il est maître d'ouvrage.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme, il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **L'ANCT** peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- **L'ANAH** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- **Le CEREMA** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (BPIFrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la **Caisse des Dépôts et Consignations**, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

6.4. Les engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

6.5. Les engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.5.1. La Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6.5.2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, une convention ORT a été signée en juillet 2021 entre l'EPF Occitanie, le Grand Narbonne et la commune de Narbonne.

6.5.3. Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les « Petites villes de demain » présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés. Action logement est un acteur principal de la convention cœur de ville dont la ville de Narbonne est lauréate, et à ce titre permet à Narbonne de disposer de dispositifs originaux à cette convention.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs sociaux économiques

A travers ces dispositifs, il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétences.

Chaque projet territorial défini fera l'objet de sa propre maquette financière, en annexe à la présente convention.

Article 7 - La complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte-tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes lauréates dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

7.1. Comité de pilotage

Un seul Comité de pilotage à l'initiative de la Région assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre » avec les villes concernées, et propose les programmes opérationnels.

7.2. Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

7.2.1. Les Comités de suivi

Chaque collectivité porteuse met en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de son programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Chaque commune en définira la fréquence et le fonctionnement. Les chefs de projet PVD désignés, et à défaut, les communes bénéficiaires, en assureront l'animation.

Ces comités viendront alimenter le comité de pilotage et en particulier :

- Veillent en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établissent le tableau de suivi de l'exécution ;
- Mettent en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Proposent les évolutions des fiches orientations ;
- Proposent les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

7.2.2. Un comité de pilotage ORT - programme PVD

Les chefs de projet PVD désignés, et à défaut, les communes bénéficiaires, sont en charge de son organisation et de son animation. Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de l'ANAH, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, du Cerema, de l'ADEME, du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Article 8 - Le suivi et évaluation du programme

8.1.1. Dans le cadre d'Action Cœur de Ville

Les modalités de gouvernance d'animation, de suivi et d'évaluation du dispositif restent inchangées par rapport à celles définies dans la convention-cadre Action Cœur de Ville et déjà mises en œuvre, sous le pilotage de la directrice de projet Action Cœur de Ville.

8.1.2. Dans le cadre de Petites Villes de Demain

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour par les chefs de projet PVD, ou à défaut, des communes. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de compte-rendu une fois par an, pour chaque commune, devant le comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation mis en place s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action.

Article 9 - L'utilisation des logos dans le cadre de Petites Villes de Demain

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique « Petites villes de demain » en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 10 - L'entrée en vigueur, la durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme « **Petites Villes de Demain** » est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026 concernant le volet « Petites Villes de Demain », l'ORT perdurera jusqu'en décembre 2029. Elle sera reconductible par voie d'avenant.

Tous les cinq ans, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Concernant le dispositif « **Action Cœur de Ville** », la date de prise d'effet reste inchangée, à savoir qu'elle est effective depuis la signature de l'avenant à la convention-cadre ACV, valant ORT, le 7 décembre 2020. Le calendrier est également inchangé (échéance 2026) et pourra être prorogé également par voie d'avenant.

Cette convention-chapeau intégrant l'ORT – ACV en substitution et sans aucune modification, les conventions signées au titre de cette dernière avec les partenaires tels qu'Action Logement, l'EPF, l'ADIL11... restent opérationnelles.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11 - L'évolution et la mise à jour du programme

Le programme d'action de chaque commune est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - La résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires des programmes et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention, pour tout ou partie des programmes concernés.

Article 13 - Le traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Montpellier à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction compétente.

Signé en 13 exemplaires originaux, à Narbonne le xxx

Pour l'Etat, Le Préfet du département de l'Aude, M. Thierry BONNIER	Pour l'ANAH, Le Préfet du département de l'Aude, M. Thierry BONNIER
Pour la commune de COURSAN Le Maire M. Edouard ROCHER	Pour la commune de CUXAC D'AUDE Le Maire M. Grégory DELFOUR
Pour la commune de GRUISSAN Le Maire M. Didier CODORNIU	Pour la commune de NARBONNE Le Maire Maître Didier MOULY
Pour la commune de PORT-LA NOUVELLE Le Maire M. Henri MARTIN	Pour la commune de SIGEAN Le Maire M. Michel JAMMES
Pour le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération Le Président Maître Didier MOULY	Pour la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, La Présidente, Mme Carole DELGA



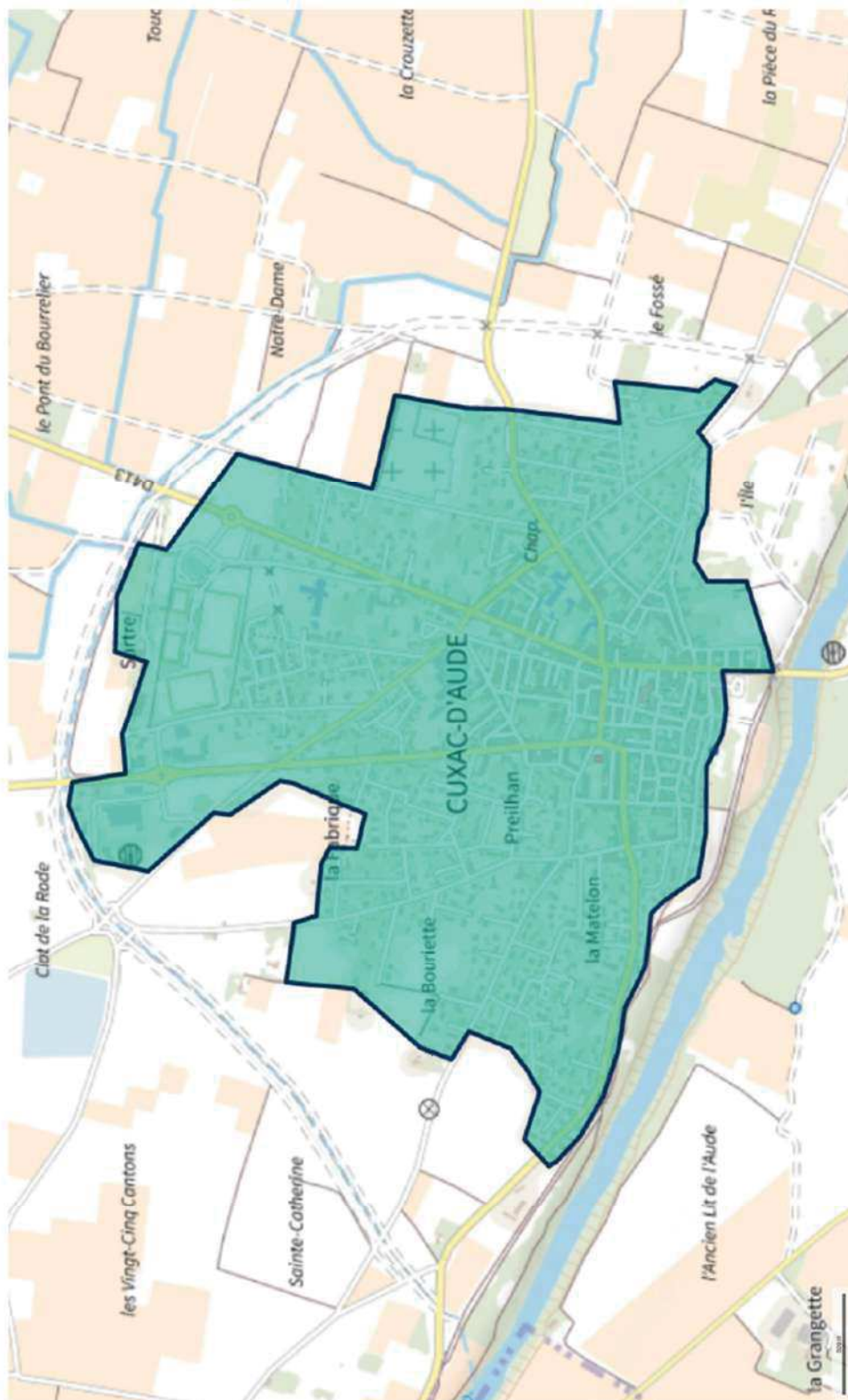
<p>Pour Action Logement</p> <p>Le Directeur, xxx</p>	<p>Pour la Banque des Territoires</p> <p>Le Directeur Général, xxx</p>
<p>Pour l'EPF Occitanie</p> <p>La Directrice, Mme Sophie LAFENETRE</p>	

ANNEXES

- **Annexe 1 – Convention ORT signée dans le cadre d’Action Cœur de Ville – Narbonne**
- **Annexe 2 – Narbonne**
- **Annexe 3 – Coursan**
- **Annexe 4 – Cuxac d’Aude**
- **Annexe 5 – Gruissan**
- **Annexe 6 – Port-La Nouvelle**
- **Annexe 7 – Sigean**

Annexe 4 – Cuxac d’Aude

➤ Périmètre de l’ORT



➤ **Maquette financière**

Action	Maitrise d'ouvrage	Montant total	Part MO	Part Etat	Autres financeurs potentiels
1 - Ilot centre ancien	Domitia Habitat	2.521.338,94€HT		Fond friche : 858 825,84 €	Commune de Cuxac d'Aude Grand Narbonne
2-1 Nouveau local de police municipale	Commune de Cuxac d'Aude	386.680€HT	Achat immeuble : 100% 35% (travaux)	Etat : 81 111.97€	CD11 (15% Obtenu)
2-2 Aire de jeux quartiers Nord	Commune de Cuxac d'Aude	nc	nc	nc	nc
2-3 Nouveaux équipements au complexe sportif du Pas de Sartre	Commune de Cuxac d'Aude	Skate Park : 250.000€ City park et terrain de tennis : 264.056,26€HT (prévisionnel)	Skate Park : Commune : 100%	/	City park et terrain de tennis : Département de l'Aude Grand Narbonne
2-4 Création d'une place en centre ancien	Commune de Cuxac d'Aude	nc	nc	nc	nc
2-5 Eclairage du stade	Commune de Cuxac d'Aude	99.047,50€HT	100%	/	/
2-6 Développer l'offre de santé	Commune de Cuxac d'Aude	nc	nc	nc	Conseil Régional Conseil départemental Commune
2-7 Aménagement des Halles	Commune de Cuxac d'Aude	nc	nc	nc	nc
3-1 Schéma vélo	Commune de Cuxac d'Aude	94.700€HT	50%	ADEME (50% - obtenu)	
3-2 Avenue Nelly Olin	Commune de Cuxac d'Aude	1.338.163,22€HT Première tranche : 704.902€	Première tranche : 51%		Première tranche : SYADEN (9% - obtenu)
3-3 Véhicule en autopartage	Commune de Cuxac d'Aude	40.050,49 €HT	36%	/	GAL Est Audois
3-4 Piste cyclable du Pas de Sartre	Commune de Cuxac d'Aude	nc	nc	nc	Nc

4-1 Désimperméabilisation de cours d'école	Commune de Cuxac d'Aude	515.768€HT	20%		Conseil Régional Agence de l'Eau
4-2 Désimperméabilisation voirie	Commune de Cuxac d'Aude	Première tranche : 276.000€HT Deuxième tranche : 226.810€HT			CD11 Agence de l'Eau
4-3 Rénovation de la salle du Jeu de Paume	Commune de Cuxac d'Aude	nc	nc	nc	nc

➤ **Fiches action**

FICHE ACTION N° 1

Réhabilitation d'un ilot en centre ancien

Orientation stratégique	Axe 1 : Améliorer le parc de logements pour constituer une offre attractive sur le centre-bourg
Action nom	Réhabilitation de l'ilot centre-ancien
Action n°	1-1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	Dans le cadre de l'appel à projets L'ilot centre-ancien actuellement très dégradé va être pour partie déconstruit puis reconstruit, pour partie réhabilité. Les logements fortement dégradés à ce jour seront convertis en 14 logements sociaux qualitatifs. Une partie des parcelles détruites ne seront pas rebâties mais converties en place publique, permettant d'aérer le quartier et de proposer du stationnement, très compliqué dans ce secteur aux rues étroites et tortueuses. Un soin sera apporté à une intégration paysagère qualitative, dans le secteur ABF de l'église, ainsi qu'à la végétalisation et à la désimperméabilisation.
Partenaires	Grand Narbonne, Domitia Habitat, EPF Occitanie, DDTM 11
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel : 2.521.338,94€HT
Plan de financement	Fonds friche : 858 825,84 € (obtenu)
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements produits Nombre de mètres carrés produits Amélioration esthétique et énergétique de l'ilot
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permettra de modifier un quartier jusque-là vieillissant. Le nouvel ilot contribuera à renouveler le centre-ancien. La place permettra d'aérer le quartier et redonner une nouvelle vie au quartier
Annexes	

FICHE ACTION N° 3

Nouveau local de Police Municipale

Orientation stratégique	Proposer un cadre de vie convivial favorable au commerce
Action nom	Déplacement de la police municipale
Action n°	2-1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	La commune a acheté l'immeuble abritant auparavant le Crédit Agricole afin d'y déménager sa police municipale. Les étages seront convertis en appartements. Le distributeur de billets est conservé.
Partenaires	Préfecture de l'Aude, Conseil Départemental de l'Aude
Dépenses prévisionnel/définitif	Achat immeuble : 183.900€ HT Travaux (MO comprise) : 202.780€HT Total : 386.680€HT
Plan de financement	Achat immeuble Commune 100% Travaux DETR : 81.111,97€ (attribué) CD11 : 62.703€ (attribué) Commune : 58965€
Calendrier	Etude : 2022 Lancement travaux : 2023 Livraison : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Satisfaction des usagers Production de logements Amélioration des conditions de travail Capacité d'accueil de policiers municipaux supplémentaires Capacité d'appuyer la montée en puissance de la police municipale
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce déménagement est à même de rassurer la population quant aux incivilités commises en centre ancien grâce à l'emplacement central de cet immeuble. De plus, l'achat par la mairie garantit la pérennité du distributeur de billets, élément essentiel de la vie du commerce local.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4

Aire de jeux aux garrigots

Orientation stratégique	Proposer un cadre de vie convivial
Action nom	Aire de jeux aux garrigots
Action n°	2-2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	La commune souhaite installer une aire de jeux aux garigots afin de proposer un point de jeu pour les enfants de ce quartier résidentiel. Les jeux seront type accrobranche, tyrolienne, pour développer la motricité. Cette offre sera différente de celle au complexe sportif du pas de Sartre afin d'apporter de la complémentarité entre elles.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	nc
Plan de financement	nc
Calendrier	Réalisation en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Utilisation du site par les usagers Retour de satisfaction
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette aire de jeu permettra d'augmenter l'offre pour les enfants des quartiers nord de la commune et créer du lien social entre eux et entre les parents
Annexes	

FICHE ACTION N° 5

Nouveaux équipements au complexe sportif du Pas de Sartre

Orientation stratégique	Proposer un cadre de vie convivial
Action nom	Nouveaux équipements au complexe sportif du Pas de Sartre
Action n°	2-3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	Dans le cadre de de la politique de développement des infrastructures sportives de Paris 2024, la commune souhaite diversifier son offre d'équipements sportifs et varier les pratiques. Un skate park, un quatrième court de tennis et un city park afin de compléter l'offre de service du complexe sportif du Pas de Sartre. Les enrobés drainants pour limiter l'artificialisation des sols seront favorisés.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Skate Park : 250.000€ (prévisionnel) City park et terrain de tennis : 264.056,26€HT (prévisionnel)
Plan de financement	Skate Park : Commune : 100% City park et terrain de tennis : Commune de Cuxac d'Aude Département de l'Aude Grand Narbonne
Calendrier	Installation fin 2022-début 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Paris 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Utilisation du site par les usagers Retour de satisfaction
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette aire de jeu permettra d'augmenter l'offre pour les usagers sur le site sportif du Pas de Sartre et favoriser le sport.
Annexes	

FICHE ACTION N° 6

Création d'une place en centre ancien

Orientation stratégique	Proposer un cadre de vie convivial
Action nom	Création d'une place en centre ancien
Action n°	2-4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac (maitrise d'ouvrage déléguée pour la démolition, maitrise d'ouvrage de l'aménagement par la commune)
Description de l'action	Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération en partenariat avec un bailleur social, Domitia Habitat, en complément des financements du fond friche et l'ANRU. Ce projet, concomitant au projet de réhabilitation d'ilots en centre ancien prévoit de ne pas reconstruire l'intégralité du bâti mais de consacrer un espace au stationnement, très compliqué dans cet espace exigu, ainsi qu'à une partie végétalisée. Le projet prévoit l'aire de stationnement en matériaux drainants et ainsi créer un ilot de fraîcheur dans un espace fortement densifié.
Partenaires	Domitia habitat
Dépenses prévisionnel/définitif	130.717€HT (estimatif) Travaux : 38.623 Acquisitions foncières : 26.394€ Maitrise d'œuvre et démolition : 65.700€
Plan de financement	Travaux : Commune Agence de l'eau (sollicité) Acquisitions : commune 100% Maitrise d'œuvre et démolition : commune 100%
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Aération du quartier - Usage des nouveaux espaces de stationnement - Usage de la place

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette place va améliorer la qualité de vie dans le centre ancien, et ainsi rendre la commune plus attractive.
Annexes	

FICHE ACTION N° 7

Schéma Vélo stratégique et opérationnel

Orientation stratégique	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la multimodalité et les connexions
Action nom	Développement d'une politique cyclable
Action n°	3-1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	La commune souhaite engager un bureau d'études afin de réaliser une étude stratégique sur les mobilités, et notamment le vélo. Cette étude devra prendre en compte les connexions infracommunales et extra communales pour s'intégrer au schéma du Grand Narbonne et à Eurovélo 8. Des équipements de stationnement et de la signalétique seront également installés. Elle souhaite également réaliser une piste cyclable permettant de connecter les deux parties de la commune via le chemin du Pas de Sartre.
Partenaires	Grand Narbonne, GAL Est Audois, ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	94.700€HT
Plan de financement	Financement ADEME A Velo 2 : 50%HT Commune : 50%
Calendrier	2022 : lancement de l'étude opérationnelle du Pas de Sartre et de l'étude stratégique 2023 : livraison des études 2023 : travaux sur le chemin du Pas de Sartre 2023 : installation signalétique, arceaux, stations de réparation
Lien autres programmes et contrats territorialisés]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de pistes cyclables proposées Cohérence des propositions avec le terrain Utilisation de la piste du chemin du Pas de Sartre Déploiement des arceaux à vélo
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer le vélo permettra de dynamiser le centre et ses commerces et ramener des habitants ne s'y rendant pas par obligation d'utiliser la voiture
Annexes	

FICHE ACTION N° 8

Aménagement de l'avenue Nelly Olin

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Aménagement de l'avenue Nelly Olin
Action n°	3-2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	Dans le cadre de développement des mobilités actives et de la désimperméabilisation des sols, les aménagements projetés par la commune ont pour objectifs le recalibrage de la chaussée, la mise en œuvre d'ouvrages permettant de ralentir la vitesse des usagers, la création d'un cheminement piéton sécurisé et la création d'un cheminement mixte piéton cycle jusqu'à la rue Pierre de Coubertin afin de rejoindre les équipements sportifs et la liaison cyclable avec les quartiers nord représentant un tiers de la population. De plus, la commune souhaite désimperméabiliser les aménagements autres que la bande de roulement (RD413). Des ilots de fraîcheur sont également installés pour lutter contre le réchauffement climatique. La commune travaille avec le SYADEN pour l'effacement des réseaux secs.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	1.338.163,22€HT (totalité), 704.902€ (première tranche)
Plan de financement	Première tranche : Commune DETR SYADEN : 9%, 70.390€ (obtenu)
Calendrier	Début des travaux en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des nouveaux équipements publics - Désimperméabilisation des sols - Lutte contre les ilots de chaleur
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette avenue est une entrée de ville stratégique. De plus elle relie le complexe sportif au bourg et sera également connectée à la future piste cyclable menant aux olivettes et le complexe sportif. Son aménagement contribue grandement au dynamisme et à l'image de la commune



Annexes	
---------	--

FICHE ACTION N° 9

Proposer un véhicule en autopartage aux habitants

Orientation stratégique	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la multimodalité et les connexions
Action nom	Véhicule en autopartage
Action n°	3-3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	Ce projet s'inscrit dans la politique nationale de réduction des émissions de gaz à effets de serre. La commune va se porter acquéreuse d'un véhicule électrique et d'une solution d'autopartage afin de proposer à ses habitants un moyen de locomotion écologique. Il vise particulièrement les personnes dépourvues d'automobile et celles hésitant à se convertir à l'électromobilité. A terme, le projet vise à proposer aux utilisateurs une intégration directe de leur trajet sur la plateforme Mobil'Aude.
Partenaires	GAL Est Audois, SYADEN, ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	40.050,49€HT
Plan de financement	GAL Est Audois : 64% Commune : 36%
Calendrier	Lancement fin 2022-début 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'utilisateurs Retour d'expérience des utilisateurs Conversions à l'électrique suite à l'utilisation du véhicule
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet amènera les habitants à fréquenter le centre-ville en allant chercher la voiture. Il vise à démontrer la capacité à conserver une capacité de mobilité tout en réduisant le parc automobile actuel. Un tel véhicule à disposition des habitants permettra à ceux pensant à une conversion du thermique vers l'électrique d'essayer cette nouvelle motorisation.
Annexes	

FICHE ACTION N° 10

Désimperméabilisation des cours d'école

Orientation stratégique	Vers une ville résiliente au changement climatique
Action nom	Désimperméabilisation des cours d'école
Action n°	4-1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets désimperméabilisation de l'Agence de l'eau et de la Région Occitanie. Il concerne des cours de l'école primaire Yvan Pélissier. Les objectifs sont la végétalisation et l'appropriation différente de l'espace par les écoliers. Des terrains de sport en matériaux drainants, des coins calmes et une tonnelle végétalisée seront installés afin de repenser les usages de cet espace et favoriser l'inclusivité. Ce projet complète la désimperméabilisation des cours de l'école maternelle attenante, projet financé lui aussi par l'Agence de l'Eau et le Département de l'Aude .
Partenaires	Agence de l'eau, Région Occitanie
Dépenses prévisionnel/définitif	515.768 €HT
Plan de financement	Agence de l'eau Conseil Régional Commune
Calendrier	Livraison courant 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de l'imperméabilisation des sols - Meilleure infiltration de l'eau - Usage du nouvel espace par les enfants
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de lutter contre les îlots de chaleur urbaine et favorise l'infiltration de l'eau dans les sols. Les extérieurs de l'école sont également plus qualitatifs et améliorent la qualité du service.
Annexes	

FICHE ACTION N° 11

Désimperméabilisation de la voirie

Orientation stratégique	Vers une ville résiliente au changement climatique
Action nom	Désimperméabilisation de la voirie
Action n°	4-2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre du premier appel à projet voirie de l'Agence de l'eau et de la Région Occitanie. Il vise à désimperméabiliser l'intégralité de la voirie de la rue Bizet, la place Escalais, la rue Barsalou, la rue Maria Lureau (première tranche), l'impasse du Luth et de la rue du Clavecin (seconde tranche).</p> <p>Il consiste à repenser l'intégralité des rues en favorisant l'infiltration de l'eau. Les trottoirs sont en béton drainant, la voirie en enrobé drainant et le stationnement en dalles alvéolaires infiltrantes. Des ilots de fraîcheur seront également créés sur la place Escalais.</p>
Partenaires	Agence de l'eau, CD11
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Première tranche : 276.000€HT</p> <p>Deuxième tranche : 226.810€</p>
Plan de financement	<p>Première tranche</p> <p>Agence de l'eau CD11 Commune</p> <p>Deuxième tranche :</p> <p>Agence de l'eau CD11 Commune</p>
Calendrier	<p>Tranche 1 : Début novembre 2022</p> <p>Tranche 2 : Printemps 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>-meilleure infiltration de l'eau</p> <p>- bonne qualité des matériaux</p>

Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de lutter contre le réchauffement climatique et l'imperméabilisation des sols.
Annexes	

FICHE ACTION N° 12

Rénovation de la salle du Jeu de Paume

Orientation stratégique	Vers une ville résiliente au changement climatique
Action nom	Rénovation de la salle du Jeu de Paume
Action n°	4-3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la politique nationale de sobriété énergétique, ce projet vise à rénover la salle du jeu de paume afin de réduire sa consommation énergétique. Cet équipement est le plus utilisé de la commune, et représente donc une grande partie de la consommation énergétique. Ce projet rentre également dans les obligations du décret tertiaire.</p> <p>Les travaux concernent l'isolation du bâtiment, le remplacement d'équipements énergivores et la mise en place d'un système de production d'électricité verte afin que le bâtiment soit autosuffisant. Un bureau d'étude sera missionné pour déterminer la solution la plus adaptée (PV, géothermie...)</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	nc
Plan de financement	nc
Calendrier	nc
Lien autres programmes et contrats territorialisés]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La lutte contre la consommation excessive d'énergie est un objectif de la municipalité. De plus, les sommes économisées sur le fonctionnement du bâtiment pourront servir à d'autres projets communaux.
Annexes	

FICHE ACTION N° 13

Eclairage du stade

Orientation stratégique	Proposer un cadre de vie convivial favorable au commerce
Action nom	Eclairage du stade
Action n°	2-5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	Dans le cadre de Paris 2024 et du développement des infrastructures sportives pour ses nombreuses associations sportives mené en partenariat avec le Grand Narbonne, la commune souhaite étendre les heures d'utilisation du complexe sportif et plus particulièrement du stade. Un éclairage permettant son utilisation de nuit est ainsi en projet.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Prévisionnel : 99.047,50€HT
Plan de financement	Commune : 100%
Calendrier	nc
Lien autres programmes et contrats territorialisés]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des heures d'utilisation du stade - Amélioration des conditions d'utilisation du complexe sportif
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permettra de capter plus de sportifs sur la commune. Il permettra de développer l'offre sportive, créatrice de lien social.
Annexes	

FICHE ACTION N° 14

Piste cyclable du Pas de Sartre

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la multimodalité et les connexions
Action nom	Piste cyclable du Pas de Sartre
Action n°	3-4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coursan
Description de l'action	Dans le cadre du développement des mobilités actives, la commune de Coursan souhaite connecter par un itinéraire en site propre les deux espaces urbanisés de la commune, séparés de 1.5km. L'axe identifié traverse le lieu-dit du Pas de Sartre. Il se connecte au futur réseau du centre bourg par le complexe sportif du Pas de Sartre.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	nc
Plan de financement	nc
Calendrier	nc
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Itinéraire sécurisé à disposition des usagers - Utilisation de l'équipement - Développement des mobilités du quotidien
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permettra de connecter les quartiers nord au centre bourg avec un itinéraire cyclable et accéder aux différents services et commerces présents.
Annexes	

FICHE ACTION N° 15

Développer l'offre de santé

Orientation stratégique	Proposer un cadre de vie convivial
Action nom	Développer l'offre de santé
Action n°	2-6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coursan
Description de l'action	Dans le cadre de sa politique de redynamisation la commune souhaite regrouper l'offre de santé de Cuxac en centre-bourg. Un bâtiment a été identifié en ce sens, celui-ci permettrait de diversifier l'offre médicale sur la commune en permettant d'accueillir les médecins généralistes, des médecins spécialistes et des professions paramédicales.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	nc
Plan de financement	Commune Conseil Départemental Région Occitanie
Calendrier	nc
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Renforcement de l'offre médicale et paramédicale - Mieux vivre sa ville au travers grâce à l'offre de soins renforcée
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permettra de renforcer l'offre de soins de Cuxac d'Aude et ainsi d'être un village avec une offre complète de services à destination de sa population
Annexes	

FICHE ACTION N° 16

Aménagement des Halles

Orientation stratégique	Proposer un cadre de vie convivial
Action nom	Aménagement des Halles
Action n°	2-7
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Cuxac d'Aude
Description de l'action	Dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre bourg, la commune de Cuxac d'Aude souhaite aménager ses halles couvertes, actuellement utilisées principalement par le marché du mardi, vendredi et samedi matin pour en faire un lieu plus attractif et permettant d'être utilisé par un plus grand nombre de manifestations.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	nc
Plan de financement	nc
Calendrier	nc
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du marché alimentaire - Utilisation du site pour un répertoire varié de manifestations - Redynamisation du bourg
Conséquence sur la fonction de centralité	Les Halles sont généralement l'un des cœurs vivants d'une commune. Actuellement sous utilisées, ce projet permettra de donner de nouveaux usages au lieu et ainsi attirer plus de personnes en centre ancien.
Annexes	